# REVUE

DE

# L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

NOUVELLE SÉRIE.

**Vᵉ ANNÉE. — TOME IX. — Nº 53. — SEPTEMBRE 1875.**

« *Delenda Carthago!* »

SOMMAIRE :



NIMES

AUX BUREAUX DE LA REVUE : rue de la Servie, 4 ;
PARIS : rue François Iᵉʳ, 8 ;
— LETHIELLEUX, libraire, rue Cassette, 4.

1875.

**Voir ci-derrière un avis important.**

# REVUE DE L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

## CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

| | |
|---|---|
| France. . . . . . . . . . . . . . | 15 fr. |
| Belgique, Italie, Suisse. . . . . . . . | 16 |
| Alsace-Lorraine, Angleterre, Espagne. . . | 17 |
| Allemagne. . . . . . . . . . . . . | 18 |
| Turquie. . . . . . . . . . . . . . | 19 |
| Pays d'Outre-Mer. . . . . . . . . . | 20 |

La *Revue de l'Enseignement chrétien* paraît tous les mois.
On ne s'abonne que pour une année, à partir du 1er mai, ou du 1er novembre.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être envoyé *franco*, à M. L. Allemand, professeur à l'Assomption, à Nimes, ou au R. P. V.-de-P. Bailly, rue François Ier, 8, à Paris.

Toutes les communications ou réclamations relatives à l'abonnement et à l'administration doivent être adressées à M. E. Trotman, Gérant, à l'Assomption, à Nimes, ou au R. P. Germer-Durand, correspondant de la *Revue*, rue François Ier, 8, Paris.

La *Revue de l'Enseignement chrétien* rendra compte de tout ouvrage dont le sujet rentre dans le cadre de ses travaux, à la condition indispensable que deux exemplaires seront adressés à la *Rédaction*.

# AVIS IMPORTANT

**A dater du 1er Octobre, l'administration de la *REVUE* fera percevoir à domicile l'abonnement des personnes qui n'ont point payé leur souscription pour l'année courante (Mai 1875 — Mai 1876).**

**Les frais de ce recouvrement, qui s'élèvent à 1 franc, sont à la charge des abonnés.**

# LES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES
## EN FRANCE.

---

LILLE, POITIERS, ANGERS, PARIS, LYON, TOULOUSE, NIMES, AIX ET AVIGNON.

Enfin la France va retrouver ses Universités catholiques! Ces institutions libres ont fait sa gloire dans le passé, elles relèveront sa gloire dans l'avenir. Voilà près d'un siècle qu'elle en était réduite, elle, si fière autrefois de sa réputation de science, à regarder d'un œil d'envie les Universités libres de ses voisins ou à gémir chez elle sur la décadence des études et sur les ruines des vrais principes, des traditions fécondes de l'enseignement. La Révolution l'avait dépouillée de sa couronne et lui interdisait de la reconquérir.

La loi du 12 juillet ne permettra pas sans doute de relever toutes ces ruines, elle est loin de répondre à nos espérances et de consacrer nos droits les plus légitimes, mais au moins rompt-elle les chaînes qui nous condamnaient à l'impuissance au milieu d'ennemis acharnés à détruire nos plus précieux trésors. Votée aux débuts des vacances, elle crée à tous des devoirs immédiats, elle impose à tous un mot d'ordre un peu pénible : point de vacances en 1875.

Point de vacances pour les bons. Ils comprennent l'importance, la nécessité de l'action, d'une action immédiate, et ils se mettent résolûment à l'œuvre. Point de vacances pour les mauvais; ils tremblent pour leur empire et se condamnent au labeur infernal de combattre sans relâche le bien, lorsqu'il

s'affirme, et de noircir la vérité lorsqu'elle éclate. Les catholiques tièdes, les conservateurs aveugles voudraient bien goûter les douceurs du repos. Mais comment se reposer lorsque tout le monde travaille ? L'activité qui les entoure les trouble. La peur les pousse aux déterminations les plus contradictoires, elle leur conseille aujourd'hui l'abstention, elle leur fait craindre d'avoir à rougir demain d'une inaction inexplicable. Et puis, s'ils ont des enfants, il faut prendre un parti ; s'ils ont un peu d'ambition, et ils en ont, il faut prendre rang. Point de vacances donc en 1875 pour tout homme qui ne se désintéresse pas des affaires de son pays et des affaires plus graves de la conscience humaine.

Sous le coup de leurs anxiétés, les conservateurs obstinés sont en cette occurrence comme toujours les ennemis les plus redoutables du bien ; ils ont peur d'avoir à se prononcer et construisent laborieusement un lourd échafaudage de raisons, d'arguments, de prétextes, pour établir qu'on ne devrait rien faire encore. Parce qu'ils n'ont ni ardeur ni enthousiasme, ils s'imaginent voir toujours juste à la lumière de la froide raison. Ils sont constamment battus, les événements leur infligent sans cesse de nouveaux démentis; que leur importe ? Ils s'empressent de virer de bord, et après leur évolution, ils s'empressent de soutenir que l'état actuel est parfait, qu'ils l'ont toujours soutenu, qu'il faut être souverainement imprudent pour l'attaquer, et, convaincus eux-mêmes de l'antiquité de leurs convictions, ils viennent bientôt au nom de leur vieux dévouement, offrir les services d'un désintéressement toujours rétribué ou les conseils d'une prudence toujours déroutée. Méfions-nous de ces hommes pusillanimes. Ils sont d'autant plus à craindre qu'ils ont l'air moins à craindre.

En 1867, ils redoutaient le Concile comme une souveraine imprudence ; en 1869, ils tremblaient pour l'Église à la pensée qu'on pourrait proclamer l'infaillibilité pontificale. Aujourd'hui ils bénissent le Concile, ils acceptent l'infaillibilité du Pape, ils iront même jusqu'à acclamer en comité privé le terrible *Syllabus*. Quelle bonhomie ! quelle condescendance ! Comment

craindre des hommes si bien élevés, des catholiques si conciliants? Oui, ils sont à craindre, ils sont peut-être plus à craindre que les ennemis déclarés, car ils font avorter toutes les victoires. Ils étaient à craindre en 1867, lorsqu'ils ne voulaient pas du Concile; ils étaient à craindre en 1869, lorsqu'ils subissaient de bonne grâce les faits accomplis; ils étaient à craindre en 1870, lorsqu'ils attaquaient, avec nos plus mortels ennemis, l'opportunité des définitions pontificales; ils sont encore plus à craindre aujourd'hui lorsqu'ils nous crient: prudence, prudence, et voudraient enchaîner ou paralyser le rôle des catholiques.

Méfions-nous de leur pusillanimité, leurs conseils ne sauraient conduire à la victoire. Les faits sont là pour le manifester.

Que conseillaient-ils, en effet, ces prudents, au moment des grandes luttes qui ont illustré les plus grands noms de notre époque? La prudence, toujours la prudence! « Gardez-vous, s'écriaient-ils, gardez-vous de toucher aux faits accomplis, gardez-vous surtout de toucher à l'enseignement existant. L'Université est une de nos gloires, c'est l'arche sacrée qui conserve le trésor de toutes nos connaissances. Vous n'êtes pas prêts pour la remplacer, soutenez-la donc et surtout n'allez pas, par vos libertés intempestives, compromettre une institution si indispensable et obscurcir cet éclat des sciences et des lumières, qui fut l'orgueil de notre siècle et de notre patrie. »

Pauvres conseillers! nos maîtres dans la lutte ne les ont pas écoutés, ils ont combattu, ils ont protesté, ils ont souffert, ils ont conquis la loi de 1850. Alors ils auraient dû célébrer cette loi comme un triomphe suprême et en mûrir lentement l'exécution. Non, ils se sont mis aussitôt à l'œuvre, ils ont fondé de nombreuses maisons d'enseignement secondaire, et, aujourd'hui, grâce à la promptitude de leurs déterminations, ils triomphent de leurs pusillanimes conseillers, qui vantent de bonne grâce les bienfaits de la loi de 1850 et confient leurs enfants aux Jésuites. Malgré l'infériorité des moyens humains, malgré des

changements innombrables et inexpliqués qui l'obligent à un luxe de professeurs fort inutile et fort onéreux, malgré le conseil de tutelle qu'il doit subir, malgré ces chaînes si lourdes des méthodes, des programmes, des examens, des examinateurs, et par là-même des auteurs, l'enseignement libre se dresse, puissant et fort, et vient dire à l'enseignement d'État : Pourquoi cette tutelle ? n'ai-je pas prouvé que je puis marcher seul ? — Pourquoi garder pour toi le monopole des programmes et des examens ? pourquoi rester seul juge ? mes élèves n'ont-ils pas manifesté par leurs succès que leurs maîtres valent les tiens ? — Tu as encore pour toi la force de la protection et la puissance des caisses publiques, mais la confiance t'abandonne ; les bourses de l'État sont là pour remplir tes lycées, et, malgré cela le nombre de mes enfants l'emporte sur le tien ; le trésor s'ouvre pour combler tes déficits et former tes professeurs, et voilà que tes professeurs eux-mêmes sont contraints d'avouer la supériorité de mes élèves sur les tiens. Tu as toujours recherché la liberté tout en l'enchaînant, voilà que cette liberté prononce son verdict, et ce verdict est ta condamnation.

Vingt ans ont suffi pour faire ce miracle. Avant vingt ans nous inscrirons les mêmes prodiges à l'honneur des Universités catholiques, mais à la condition de suivre les traditions de nos vrais maîtres, à la condition d'agir, et d'agir de suite. D'ailleurs l'Église notre Mère nous y invite, et les clameurs de ses ennemis nous en font un devoir.

Ils ne s'y trompent pas, les ennemis mortels de notre foi. La rapidité de nos travaux peut seule assurer, non pas notre triomphe, mais notre dernier succès. Tant qu'ils ont pu supprimer la liberté de l'enseignement supérieur, ils l'ont supprimée au nom de la liberté. Vaincus sur le terrain législatif, ils espéraient gagner du temps et obtenir que la loi fût rapportée avant même d'avoir reçu un commencement d'exécution. Ils comptaient sans la sollicitude et l'activité de notre Mère la sainte Église catholique, apostolique et romaine.

Maîtresse universelle et de droit divin, elle condescend aux

faiblesses de l'humanité et ne dédaigne pas de subir des conditions, lorsque seule elle a le droit d'en poser. Sous le premier empire elle n'a pas refusé l'humble place que lui laissait le Concordat, afin de reconquérir ses enfants violemment arrachés à sa sollicitude par la Révolution ; sous la République de 1848, elle a accueilli comme un moindre mal la condition draconnienne que lui infligeait la loi de 1850 ; elle se présente aujourd'hui pour occuper la place si modeste que lui fait la loi du 12 juillet.

Cette loi est bien avare de liberté, elle est encore une loi de suspicion et de tutelle ; elle continue à traiter les régions de l'enseignement en pays conquis et les livre à l'État, comme à un souverain légitime et incontestable ; elle maintient le maître, un maître par trop absolu en nos temps de constitution, mais elle tue le tyran ou plutôt elle nie au tyran le droit d'étouffer dans leur germe les enfants qui se présentent pour jouir de la lumière et de la vie. Les Universités catholiques ont le droit de naître, et l'Église s'empresse de leur donner la vie, espérant que bientôt elles grandiront et conquerront, par leurs succès mêmes, le droit incontestable à des libertés nouvelles.

On s'étonne de voir l'Église si ardente, si prompte à se mettre à l'œuvre, elle toujours si prudente ! Ne voit-on pas qu'au fort de la mêlée, la rapidité des mouvements, la promptitude des résolutions est souvent le plus grand acte de prudence ? L'Église s'empresse d'occuper l'humble place qu'on vient de lui accorder, afin de ne pas laisser à l'ennemi le temps de lui disputer ou d'envahir de nouveau ce terrain qu'elle a si laborieusement conquis.

Et d'ailleurs, ne sait-on pas qu'elle est mère ? Une mère hésite-t-elle à courir au secours de son enfant, lorsque cet enfant est exposé aux plus grands dangers, et qu'elle seule peut le sauver ?

On ne connaît pas l'Église ; on peut la charger d'entraves, mais on ne la réduira pas au découragement ; on peut l'enchaîner, on peut la condamner à l'impuissance : alors il ne lui

reste plus qu'une seule force, une action unique, la force, l'action de la prière, de la patience et du martyre; mais une fois les chaînes usées par cette force surnaturelle qu'on ne lui arrachera jamais, elle se précipite aussitôt vers la lutte; elle accepte le champ de bataille qu'on lui laisse, elle se hâte, elle court au combat, appuyée sur ses amis fidèles, entraînant à sa suite ses amis tièdes et ne poursuivant contre ses ennemis qu'une seule vengeance, la vengeance qui pardonne et qui sauve.

Les chefs de l'Église, les évêques sont inspirés des mêmes ardeurs, ils poursuivent le même but, ou plutôt c'est l'Église qui les pousse et les éclaire de sa lumière, elle les excite à n'avoir d'autre prudence que la sienne, la prudence de la mère qui se hâte de sauver ses enfants. La France entière retentit des appels qu'inspire à nos évêques cette prudence active des enfants de Dieu.

Ils sont les princes de la parole, les chefs de l'enseignement, c'est à eux que le Verbe éternel se confie, c'est à eux qu'il donne l'ordre de porter au monde l'éclat de sa lumière comme la chaleur de son amour. « *Euntes docete omnes gentes*, » leur dit-il. Allez, fils de la lumière, toutes les nations vous appartiennent; à vous de dissiper les ténèbres, à vous de faire resplendir la doctrine. *Euntes docete.* Ces paroles de la science incarnée retentissent sans cesse aux oreilles de nos évêques, et elles sont obéies. Le spectacle que nous présente la France depuis un mois en est une preuve éclatante. Partout retentit la voix de nos maîtres vénérés; ils s'unissent, ils se groupent suivant les besoins de leurs ouailles, ils concertent leur action, ils font des sacrifices et comptent sur la grâce du Christ, du grand docteur des nations; ils ne s'arrêtent point devant le défaut de ressources ou devant le défaut d'hommes, ils savent qu'il faut marcher sans hésitation, qu'il faut marcher de suite, et ils marchent résolument à la tête, soutenus par leur clergé et suivis de leurs fidèles.

Les laïcs s'empressent autour d'eux; ils revendiquent leur place dans le combat, mais ils ne veulent que leur place; ils

savent qu'ils n'ont pas le droit de commander, car le Christ ne les a pas établis chefs de la parole, ce n'est pas à eux qu'il a dit : *Euntes docete*. Ils n'ont donc pas l'ambition de commander mais d'obéir, ils ne prétendent pas diriger le mouvement, mais le suivre en y contribuant selon leurs forces et leur science. Ils se présentent comme des soldats dans la grande armée de l'Église, et comme soldats ils prient, ils donnent, ils agissent, ils enseignent, ils sont en un mot prêts à apporter tout le concours qu'on leur demandera, heureux de pouvoir occuper leur petite place dans cette grande bataille que livre l'Église leur Mère et que commandent les évêques, sous la haute et infatigable inpulsion de l'Évêque des évêques, le grand Pie IX.

Grâce à cette merveilleuse activité, des plans d'Universités se dressent sur tous les points de la France, et selon toute probabilité, l'année 1875 ne finira pas sans voir ouvrir dans les diverses régions de la France, non pas des Universités complètes, mais des Facultés qui fonctionneront sérieusement et ne tarderont pas à prendre rang pour obtenir les seuls jurys qu'on daigne leur accorder, les jurys mixtes.

Les groupements les plus heureux sont déjà formés ; le nord et une partie de l'est se tournent du côté de Lille. L'ouest forme trois foyers, d'où jaillissent comme trois sources lumineuses, la science philosophique et théologique, la science juridique et la science médicale : Poitiers, Angers, Nantes, Paris ne saurait abdiquer son titre et son honneur de capitale, il aura aussi son Université catholique ; Lyon groupe les forces du centre de la France ; Toulouse convoque le midi et se prépare à le partager avec Aix ou Avignon. Et toutes ces villes espèrent ouvrir leur école au mois de novembre prochain.

Les débuts de ces Universités se ressentiront peut-être de de cette hâte nécessaire ; ils subiront des tâtonnements inévitables. Mais que les familles se rassurent, leurs enfants n'auront pas à souffrir de ces inexpériences. Les meilleurs maîtres ne sont pas toujours les vieux professeurs. L'ardeur de la jeunesse comble aisément les lacunes. D'ailleurs, la sollicitude qui entourera leurs enfants placés sous la tutelle épiscopale,

en les préservant des écarts du cœur, veillera sur leur esprit et les dirigera dans la science. Un évêque ne fonde pas une école pour laisser l'écolier à la merci de ses caprices ou bien à l'isolement de l'indifférence. L'enfant trouvera un père, et au lieu d'avoir à tracer sa voie au milieu de la multitude des écoliers, il n'aura qu'à saisir la main qui lui est tendue et qui lui montrera la route.

Acclamons donc avec amour nos futures Universités catholiques, acclamons les efforts de tous les pays. Nous n'avons pa la prétention d'encourager ces efforts si généreux, mais nous voudrions les servir au moins en les louant et en les faisant connaître. Nous sommes de simples témoins. Notre rapport est fort incomplet, il brillera sans doute plus par la longueur que par l'éclat de la forme ou la netteté des faits, mais il aura le mérite de réunir en un faisceau tous les documents publiés dans les feuilles publiques.

J'espère que nos lecteurs voudront bien relever les erreurs, combler les vides, redresser les inexactitudes, et nous aider à écrire plus tard la *Genèse* des nouvelles Universités catholiques en France.

## LILLE.

La lumière vient du septentrion. Les catholiques du Nord et du Pas-de-Calais ont tenu à l'établir. A eux l'initiative des fondations universitaires au XIX[e] siècle.

A peine sortis des épouvantes de la guerre, excités à la fois par le patriotisme qui voulait panser les plaies et guérir le mal et par la foi qui peut seule sauver les nations comme les individus, ils formaient une société d'éducation et d'enseignement, se groupaient en comités catholiques, embrassaient avec ardeur toutes les œuvres de réparation et de salut, et préparaient dans la méditation et la prière les premières assises d'une Université catholique. Voyant que toutes les démarches échouaient devant les lenteurs de l'Assemblée Constituante,

ils prenaient, dès l'année 1872, la résolution de commencer et de présenter des faits à l'appui de leurs demandes, comptant que la Chambre ne saurait se refuser à reconnaître possible ce qui avait un commencement d'existence. L'action fut aussi prompte que la réalisation. Son Éminence l'Archevêque de Cambrai leur accordait largement son appui, sans lequel ils ne pouvaient et ne voulaient rien faire: Sa Grandeur l'Évêque d'Arras, dont l'active sympathie est acquise à toutes les œuvres d'initiative et de zèle, stimulait leur ardeur et soutenait leurs efforts, des démarches auprès de Son Excellence Mgr Landriot, Archevêque de Reims, et des Évêques d'Amiens, Soissons, Beauvais, leur assurèrent bientôt l'adhésion et le concours de cette puissante province. Dès lors, ils n'avaient plus à hésiter. Une commission fut formée au sein du Comité catholique, et présidée par l'Évêque auxiliaire de Cambrai, Mgr Monnier, Évêque de Lydda. Par les soins de cette commission, toutes les études furent faites, Lille choisie pour être le lieu de l'Université, une souscription ouverte, une vaste maison, l'ancien hôtel de la préfecture, louée, des professeurs retenus, des élèves convoqués, et dès le mois de novembre 1874, une première faculté ouvrait ses cours sous les auspices des deux provinces ecclésiastiques de Cambrai et de Reims.

Cette faculté fonctionne depuis un an, elle est animée du meilleur esprit et a reçu déjà les plus précieux encouragements du Saint-Siège. Deux des promoteurs de cette fondation, présents à Rome lors du pèlerinage national, ont profité de leur passage dans la ville éternelle, pour déposer aux pieds du Saint-Père leurs projets et leurs actes. Leurs démarches ont été accueillies avec joie, et le saint et vénéré Pie IX, toujours prêt à encourager l'initiative de ses enfants, toujours vigilant à sauvegarder les droits de la sainte Église, s'est empressé de bénir l'œuvre et de tracer la voie que doivent suivre ses fondateurs.

Nos lecteurs connaissent les paroles si lumineuses que le Saint-Père a daigné tracer de sa main au bas de la supplique

de nos amis de Lille : « *Benedicimus opus et dummodo omnia fiant sub directione Primi Pastoris, indulgentias petitas concedimus.* » Impossible d'esquisser en moins de paroles la marche à suivre dans la fondation des Universités : initiative des Évêques, concours obéissant des fidèles, direction du Premier Pasteur, qui constitue définitivement l'œuvre par l'institution canonique et la nomination du recteur. Impossible aussi de donner aux généreux promoteurs de l'Université de Lille des encouragements plus opportuns et plus féconds. Leur faculté de droit a donc reçu déjà une triple consécration, la consécration des Évêques, la consécration du Pape, et dans une certaine me sure la consécration du temps; il lui manquait la consécration de la loi.

Tant que cette loi n'était pas votée, il fallait marcher lentement et en silence, il importait d'user sagement d'une tolérance, qui fermait les yeux, mais qui pouvait les ouvrir ; il était indispensable de s'appuyer sur NN. SS. les Évêques, mais il n'eût pas été sage de mettre en avant leur autorité ; il fallait enfin savoir se compromettre soi-même sans compromettre personne.

Aujourd'hui les vaillants champions de la liberté catholique à Lille peuvent dépouiller ces bandelettes qui embarrassaient leur marche, et ils s'empressent de les rejeter. La tolérance est devenue un droit, et dès lors ils retrouvent à leur tête leurs chefs légitimes. Leurs Évêques s'empressent d'approuver les actes qu'ils avaient inspirés. La *Semaine de Cambrai* nous l'annonce, en rendant compte de la séance générale du 2 août, que l'on peut appeler à juste titre la séance de fondation, l'acte de naissance de l'Université de Lille.

Nous citons :

Les membres de la Commission générale chargée de travailler à la création d'une Université catholique dans le nord de la France, se sont réunis le lundi 2 août sous la présidence de Mgr Monnier, évêque de Lydda, auxiliaire de Son Éminence le Cardinal-Archevêque de Cambrai. Auprès de Mgr Monnier siégeaient des représentants de

Mgr l'Archevêque de Reims et de NN. SS. les évêques d'Arras et de Soissons; le délégué de Mgr l'évêque d'Amiens s'était excusé de ne pouvoir prendre part à cette réunion; un nombre très-considérable de prêtres et de laïcs assistaient à cette séance.

La Commission était appelée à délibérer sur les mesures à prendre pour mettre à profit, dans les deux provinces ecclésiastiques de Reims et de Cambrai, le vote de la loi relative à la liberté de l'Enseignement supérieur. Après s'être occupée des moyens d'arriver à des résultats sûrs et pratiques, la Commission a adopté les résolutions suivantes, qui seront soumises à la ratification de Son Éminence le Cardinal-Archevêque de Cambrai, de Mgr l'Archevêque de Reims et de NN. SS. les Évêques leurs suffragants.

1° Ouverture à Lille, pour le mois de novembre prochain, d'une Faculté de Droit, comprenant les cours des trois années.

2° Ouverture à Lille, pour la même époque, d'un cours de première année de Médecine.

Il est inutile de faire ressortir l'importance de ces résolutions, que nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs.

Mgr l'évêque de Lydda a fait connaître que Son Excellence le Cardinal-Archevêque de Cambrai a l'intention de désigner des élèves ecclésiastiques pour suivre les cours de philosophie de l'Institut catholique de Lille préparatoires au baccalauréat et à la licence ès-lettres et ès-sciences. La séance avait été ouverte par la lecture de la lettre suivante que le Cardinal-Archevêque a daigné adresser aux membres de la Commission :

Archevêché de Cambrai, le 1er août 1875.

*A Messieurs les délégués des Comités catholiques de la région du Nord.*

« Messieurs,

« Permettez-moi de vous adresser d'abord mes félicitations et mes remercîments pour le zèle si actif et si dévoué avec lequel vous vous empressez d'organiser *une Université catholique dans le Nord de la France.*

« Tout a été dit sur l'importance et la nécessité de cette liberté de l'Enseignement supérieur, dont vous vous hâtez de faire une application que Dieu daignera bénir, nous en avons la confiance. Pour l'ap-

précier, il suffit de se rappeler au prix de quelles luttes elle a été conquise, de quel côté se sont manifestées les ardentes sympathies dont elle a été l'objet et d'où sont venues les hostilités violentes qu'elles a rencontrées.

« Vous allez, Messieurs, rendre, pour votre part et dans nos contrées, un immense service à la religion, à la société, à notre chère France : ce sera pour le clergé un devoir religieux et patriotique de vous seconder dans la mesure, hélas ! trop restreinte, de ses ressources.

« Une œuvre comme celle que vous entreprenez, Messieurs, ne peut s'accomplir sans beaucoup d'obstacles et de grandes difficulés. Ces difficultés et ces obstacles, vous les avez prévus sans en être effrayés ; votre foi, votre union, votre persévérance sauront en triompher.

« Recevez, Messieurs, avec toutes mes bénédictions, l'assurance de mes sentiments tout dévoués.

« † R.-F. Cardinal Régnier, Archevêque de Cambrai. »

Non content de cette lettre qui récompensait des efforts si louables, Son Éminence Mgr Régnier a profité de la retraite ecclésiastique pour recommander à ses prêtres cette fondation si importante. Sa Grandeur Mgr Lequette n'a rien négligé à Arras. L'incendie est allumé dans les deux diocèses. Les fidèles de ces deux départements pouvaient dire avec les disciples d'Emmaüs : « *sperabamus* », et déjà « *cor nostrum ardens erat* » ; mais il faut maintenant que ces flammes se communiquent et que tous les catholiques en soient embrasés.

Citons encore la *Semaine de Cambrai* :

La Commission, chargée d'organiser l'Enseignement supérieur dans le Nord de la France, s'occupe avec activité de l'importante mission qui lui a été confiée.

N'oubliant pas que tout secours vient d'en haut, elle a fait demander des prières aux catholiques de la région. Elle espère pouvoir ainsi obtenir l'assistance divine, qui est indispensable pour une entreprise si grande et si difficile.

Le choix des professeurs étant de la plus haute importance, elle a ouvert des négociations avec plusieurs savants connus dans l'Ensei-

gnement public, et animés de sentiments catholiques complétement purs de toutes tendances vers le libéralisme. Déjà des adhésions précieuses sont acquises; quand les listes seront complètes et quand l'autorisation officielle de l'État aura été accordée, nous ferons connaître les noms des professeurs qui seront chargés des trois facultés de droit, de la première année de médecine et de quelques cours de lettres et de sciences. Les noms inscrits sur ces listes suffiront pour établir que l'Enseignement supérieur sera complet et sérieux dans les cours libres ouverts à Lille.

La question financière n'est pas négligée. Tout se prépare pour adresser au clergé et aux fidèles de la région un appel qui sera fructueux, si nous nous en rapportons aux souscriptions déjà promises et aux dispositions favorables qui se manifestent de toutes parts dans le clergé séculier et régulier comme parmi les laïcs. Le haut et puissant patronage de l'autorité ecclésiastique de la contrée assure d'avance le succès de la souscription.

Nous n'avons pas à faire connaître ce qui se fera dans les Universités catholiques fondées en d'autres parties de la France. Ce que nous pouvons et devons déclarer, c'est que l'Université catholique de la région du Nord sera complétement unie au Saint-Siége par ses statuts et par l'esprit de ceux qui la dirigeront. Ce que nous pouvons et devons déclarer, c'est que cette Université sera tout à la fois un établissement d'Enseignement supérieur offrant les cours les plus complets, les plus sérieux et les plus pratiques, et un asile dans lequel la jeunesse des écoles pourra se garantir de toutes les mauvaises influences, et se former à la piété, à la vertu et à l'exercice dê toutes les œuvres catholiques, et dans lequel les pères de familles pourront, avec confiance, envoyer leurs enfants.

Ce que nous pouvons et devons déclarer c'est que, au mois de novembre prochain, après l'accomplissement des formalités requises par la loi, s'ouvriront à Lille une faculté de droit, une première année de médecine et un cours de philosophie avec des leçons de lettres et de sciences.

Bientôt des voix autorisés parleront à ce sujet. Il nous a semblé qu'il était utile de faire connaître, dès aujourd'hui au, clergé et aux pères de famille du diocèse l'esprit qui animera l'Université catholique du nord de la France, et d'indiquer d'une manière précise les cours que l'on a l'intention d'ouvrir à Lille au mois de novembre prochain.

Une lettre collective de l'Archevêque de Cambrai, et de l'Evêque d'Arras, vient mettre le comble aux désirs de nos catholiques du Nord, et va clore notre compte rendu déjà si long sur les premiers débuts de l'Université de Lille.

Messieurs et chers coopérateurs,

Depuis qu'une loi réparatrice nous a rendu la liberté de l'enseignement supérieur, la création d'universités catholiques est devenue, pour tous les diocèses de France, l'objet d'une vive et universelle sollicitude.

Partout on a senti l'urgente nécessité de rendre aux hautes études un caractère chrétien et de les dégager des aberrations irréligieuses et des immoralités qu'elles ont eu trop souvent à subir en ces derniers temps.

Notre province ecclésiastique ne pouvait être étrangère à ce mouvement de régénération : elle a été une des premières où il s'est manifesté. C'est pour nous, Messieurs, un devoir d'honneur et de conscience de compléter des essais qui nous ont déjà signalés à l'attention du monde catholique et nous ont valu quelques félicitations et de précieux encouragements.

Dans les autres contrées, les diocèses se groupent, en nombre plus ou moins considérable, pour former les circonscriptions et subvenir aux frais de leurs universités libres. Pour nous reculés que nous sommes à l'extrémité de la France, nous nous trouvons réduits à notre seule province.

Mais, si nous avons désiré, si nous avons pu espérer pendant quelque temps des adjonctions qui nous eussent été d'un réel secours, nous avons pensé qu'elles n'étaient pas absolument indispensables pour le succès de notre œuvre.

La population de nos deux diocèses, qui s'élève à plus de deux millions deux cents mille habitants et s'accroît notablement chaque années, toutes ces grandes villes que renferment nos départements du Nord et du Pas-de-Calais, le grand nombre de nos maisons ecclésiastiques d'éducation, la richesse de notre contrée, l'activité entreprenante et surtout la foi généreuse de nos diocésains nous permettent d'espérer que, Dieu aidant, notre université de Lille prendra les développements qu'autorise la loi, qu'elle répondra, en ce

pays, aux besoins moraux de notre époque et qu'elle donnera satisfaction aux vœux des familles chrétiennes.

Nous ne nous sommes point dissimulé, Messieurs et chers coopérateurs, les difficultés que présenterait cette grande œuvre, ni les sacrifices qu'elle exigerait. Mais devant l'offre spontanée que nous faisaient du plus large et du plus dévoué concours des catholiques éprouvés présentant par les hautes positions qu'ils occupent les plns sûres garanties, et accoutumés d'ailleurs au maniement des grandes affaires et à la direction des grandes entreprises, toute hésitation de notre part à dû disparaître.

Maintenant donc, Messieurs, que dans chacune de nos paroisses toutes les bonnes volontés s'unissent pour le succès d'une œuvre que réclament impérieusement aujourd'hui les périls de la foi; œuvre sainte et féconde dont la divine Providence veut bien, après une si longue attente et malgré de si puissantes oppositions, rendre l'acomplissement possible et facile,

Tout le monde le sait, Messieurs, vous ne pourrez pour la plupart, à raison de l'exiguïté extrême de vos ressources et des charges multipliées que vous impose votre ministère, concourir que dans des proportions bien restreintes à la fondation et à l'entretien de notre université. Vous voudrez néanmoins vous y associer personnellement

Vous provoquerez les souscriptions de ceux de vos paroissiens dont vous connaissez le dévoument à tous les intérêts religieux et que leur fortune met à même de nous venir en aide plus ou moins largement.

Les plus petites offrandes seront recueillies dans des quêtes dont les époques seront ulérieurement fixées.

Nous voyons, Messieurs et chers coopérateurs, dans un pays voisin, les merveilleux résultats que peuvent produire cette religieuse organisation et cette fraternelle entente: que l'université de Louvain nous serve de modèle.

De toutes parts, dans nos deux diocèses, s'élèvent vers Dieu de ferventes prières pour *la création d'une université catholique dans le Nord de la France*: c'est là surtout qu'est notre espoir. C'est bien lorsqu'il s'agit d'une œuvre aussi grave que la nôtre qu'il faut se rappeleler humblement la parole du roi-prophète: *Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam.*

Les efforts que fait en ce moment l'Eglise de France pour l'assainissement et l'extension de l'enseignement supérieur, prouveront une

fois de plus à quel point on calomnie le clergé quand on l'accuse d'obcurantisme systématique: ils montreront aux plus prévenus que nous ne craignons pas la lumière, et que ce n'est point sous la garde honteuse de l'ignorance que nous voulons placer la foi.

Recevez, Messieurs et chers coopérateurs, l'assurance de notre dévouement.

28 août 1875, en la fête de saint Augustin.

† R.-F., cardinal Régnier,
archevêque de Cambrai.

† Jean-Baptiste-Joseph,
évêque d'Arras, Boulogne et St-Omer

Saluons avec amour cette aurore qui se lève, et bénissons avec enthousiasme les intrépides champions de la liberté d'enseignement, que rien n'a pu décourager, qui n'ont reculé devant aucun sacrifice, qui ont su vaincre tous les obstacles, et qui ne comptent pour rien d'avoir, pendant quatre longues années de travail et de luttes, donné généreusement leur temps, leurs intelligences, leurs sueurs et leurs richesses. Le jour de leurs triomphe est proche. Nous unissons nos prières aux leurs et nous acclamons d'avance ce mois de bénédiction, ce mois de novembre 1875, où il sera permis de dire :

Une université catholique existe en France.

## POITIERS.

Le Nord n'est pas le seul à se hâter. L'Ouest rivalise avec lui. On peut même dire que Poitiers a donné l'exemple à tous. Le successeur de saint Hilaire ne pouvait se désintéresser dans ce mouvement de la science et de la foi. Il était indiqué comme le flambeau chargé d'éclairer notre marche; il se présente, en effet, tenant en ses mains la vraie, la pure lumière, qui doit éclairer toute science. A la fois ardent et sage, il se hâte lentement; mais, pour arriver au moment opportun, il commence plutôt que les autres et nous présente aujourd'hui la mère, bien certain que cette mère féconde ne res-

tera pas longtemps dans l'isolement, qu'elle appellera autour d'elle ses filles nombreuses et maintiendra en elles la vie de vérité et de foi, qu'elle aura reçues d'elles. Déjà cette mère vit. Une faculté de théologie fonctionne à Poitiers et le Cardinal archevêque de Bordeaux, en reconnaissant le fait, annonce que le métropolitain de l'Aquitaine veut le céder sur ce point à son suffragant, et émet le vœu que l'École théologique de Poitiers devienne la faculté théologique de la province.

Nous donnons *in extenso* cette lettre si importante :

Bordeaux, 7 août.

Monseigneur,

Je m'empresse de vous retourner, revêtus de ma signature et de celle de Mgr de Perga, les nombreux diplômes de baccalauréat et de licence que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer par M. Héline. Une fois de plus il m'a été agréable de constater combien a été utile à la jeunesse lévitique de la province de Bordeaux l'institution de la commission apostolique qui siége à Poitiers, pour la collation des grades. C'est par elle, en effet, que le goût des fortes études s'est répandu dans le clergé et que la science sacrée compte déjà, dans nos diocèses, de si nombreux et de si fervents disciples.

Quel éminent service, Monseigneur, vous avez rendu à l'Église, en vous occupant avec une admirable sollicitude, au nom de votre métropolitain trop absorbé par d'autres labeurs, et au nom de vos collègues de la province, d'une œuvre si importante! Je vous en suis, pour ma part, infiniment reconnaissant, et je prie le Seigneur de vous récompenser, ainsi que les savants ecclésiastiques qui vous prêtent leur concours, de la peine que vous vous donnez.

Il est vrai que vos études, vos écrits, le siége que vous occupez, et qui fut toujours, depuis Hilaire, une citadelle inexpugnable de l'orthodoxie, vous désignaient pour ce travail et cet honneur : mais il n'en est pas moins vrai que vous avez fait votre œuvre et celle de vos Frères, et voilà pourquoi je tiens aujourd'hui à vous remercier.

Ah! Monseigneur, laissez-moi vous dire, puisque l'occasion s'en présente, combien j'aspire avec ardeur à l'établissement d'une université catholique pour nos provinces du sud-ouest. Il y a longtemps que cette question me préoccupe, comme en font foi mes lettres aux divers ministres des cultes depuis 1837, et aujourd'hui encore je dé-

sire par dessus tout la voir résolue. Malheureusement mes forces trahiraient mon ardeur dans une pareille entreprise, c'est un autre, c'est vous qui devez la tenter, et je veux vous donner l'assurance que ni mes suffragants ni moi ne vous marchanderons notre concours.

A Bordeaux nous avons toutes les facultés d'État, et je leur dois ce témoignage, qu'elles remplissent leur tâche de la manière la plus satisfaisante; la ville métropolitaine peut donc le céder à Poitiers. Cependant, avant tout, j'exprime ici mon sentiment et celui de mon vénéré coadjuteur, qui vous est si affectueusement attaché.

Je sais, Monseigneur, que l'œuvre que j'offre à votre dévouemen est difficile; mais il paraît qu'en procédant avec une sage lenteur, en la développant à mesure que les ressources augmenteront, on peut encore la mener à bonne fin. Dans tous les cas, il nous sera glorieux de l'avoir tentée.

N'avez-vous pas, d'ailleurs, sous la main, une institution naissante cultivée par vous avec une affection particulière et qui pourrait être regardée comme le grain de sénevé, destiné à devenir un grand arbre. Pourquoi, avec les développements successifs dont je parlais tout à l'heure, les cours de haute théologie que vous avez établis à Poitiers et pour lesquels vous avaient été envoyés de Rome les théologiens les plus illustres, parmi lesquels le P. Schrader, que nous pleurons encore, ne deviendraient-ils pas un commencement d'université catholique? Ce serait déjà un magnifique début, et pour peu qu'une ou deux facultés se joignissent un peu plus tard à la première, notre chère province de Bordeaux se trouverait dotée selon son importance et ses besoins.

Je désire, Monseigneur, que mes vues répondent aux vôtres L'heure est solennelle; il faut que la liberté de l'enseignement supérieur, tant réclamée, ne soit pas lettre morte. Pendant que Paris, Lille et Angers se mettent en mouvement, nous ne pouvons, nous ne devons pas rester en arrière. C'est par une faculté de droit que va débuter Mgr Freppel; pourquoi Poitiers ne commencerait-il pas pas une faculté de théologie? Le reste viendra peu à peu. Il ne faut jamais douter de l'avenir, Votre Grandeur le sait aussi bien que moi, quand il s'agit de propager la vérité et de faire triompher l'Église.

Agréez, Monseigneur, la nouvelle et tendre assurance de mon inaltérable attachement.

† Ferdinand, cardinal DONNET,
Archevêque de Bordeaux.

Qui pourrait douter du succès? La science, la pureté de la foi, le dévouement inaltérable au Saint-Siége, toutes les approbations pontificales président à la marche de l'Œuvre. Un grand théologien a posé dans la fondation sa doctrine, ses sueurs et sa vie. Des docteurs et des élèves venus de Rome en font l'ornement et la force. Bientôt toutes les écoles théologiques se donneront rendez-vous dans son sein; ils feront revivre, près du tombeau de saint Hilaire et de sainte Radegonde, les plus pures traditions françaises, les plus aimables procédés de la controverse : « *In dubiis libertas, in necessariis unitas, in omnibus caritas.* » Le Dominicain trouvera sa place à côté du Jésuite, le scotiste étudiera avec le thomiste, l'émulation engendrera l'ardeur dans l'étude et la vigueur dans la défense de la vérité.

On prétend que les provinces de l'Ouest se sont entendues pour que Poitiers conserve l'apanage de la théologie, tandis qu'Angers donnerait asile aux jurisconsultes et Nantes (1) aux savants médecins. Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans ces bruits répandus; mais ce que nous savons, c'est que le diocèse de Poitiers doit être fier d'avoir pu donner asile à la reine de de toute science : *Domina scientiarum*, de posséder la première, la seule en ce moment, le principe indispensable d'une véritable université catholique, et d'avoir à sa tête un évêque capable de tirer de ce principe toutes les conséquences lumineuses qu'il porte en son sein.

Mgr Pie n'est pas obligé, comme les autres, de subir les entraves du gouvernement; il peut librement choisir ses professeurs, instituer son jury, organiser ses cours et se constituer enfin selon toutes les règles et les traditions de l'Église.

Uniquement soumis à Rome pour son enseignement, il tient de Rome le droit de conférer des grades, il tient de Rome ses maîtres de philosophie et de théologie, il tient de Rome une partie de ses élèves, et, avec l'assentiment du Souverain Pontife, il a établi pour le moment son école de théologie

(1) Nous apprenons à l'instant que Nantes n'a encore rien commencé.

sur les bases du Collége romain ; déjà sept professeurs Jésuites lui sont arrivés des diverses parties de l'Europe. Bientôt, sans doute, il nous annoncera qu'il tient aussi de Rome cette institution pontificale sans laquelle il ne saurait y avoir d'Université catholique (1) : L'INSTITUTION CANONIQUE.

## ANGERS.

L'infatigable lutteur qui veille sur l'Église d'Angers ne pouvait rester en arrière. Il est né pour la bataille, mais il dispose toutes choses pour être assuré de la victoire avant de se lancer dans la mêlée. « *Quis rex iturus committere bellum adversus alium regem, non sedens prius cogitat, si posset cum decem millibus occurrere ei qui cum viginti millibus venit ad se.* » Le roi ennemi est puissant ; il occupe la place ; il compte des milliers d'hommes et des millions de francs, on ne saurait donc l'attaquer à la légère ; il ne faut pas trembler devant lui, mais il faut se recueillir, compter les forces adverses, étudier lès points faibles, préparer des armes et former des soldats. Depuis son élévation à l'épiscopat, Mgr Freppel étudie le terrain sur lequel il doit livrer bataille ; il connaît le fort et le faible de l'Université. Par ses exploits au Conseil supérieur de l'instruction publique, il a montré que, s'il devait un jour attaquer cette Université dont il a occupé les chaires avec tant d'éclat, c'est parce que cette école sans foi l'aurait contraint à la lutte. Aujourd'hui il nous révèle les plans qu'il a préparés dans le calme de la réflexion, et nous manifeste la puissance de ses ressources et la force de sa résolution. Depuis trois ans, il fourbissait ses armes, attirait à lui des hommes, recueillait des ressources, récoltait des richesses plus précieuses que les biens de la terre : les richesses de la prière. Aujourd'hui il entre en ligne avec la force de l'expérience, la maturité de l'étude, l'é-

(1) Un mandement de S. G. Mgr Pie doit annoncer dans quelques jours l'établissement définitif et canonique des facultés de Philosophie el de Théologie, à Poitiers.

nergie du caractère et l'éclat de la science. Il a compté ses ennemis, il ne veut pas les aborder seul et il fait appel à tous ses éminents collègues de l'Ouest.

*Lettre pastorale de Mgr l'Évêque d'Angers au Clergé et aux Fidèles de son diocèse, annonçant le projet de fonder une Université libre dans la ville d'Angers.*

Nos très-chers frères,

Dès notre entrée dans le diocèse, il y a cinq ans, nous n'avons cessé de poursuivre le projet de restaurer l'antique et célèbre Université d'Angers. Ce désir, bien légitime de notre part, nous vous l'avons manifesté dans toutes les occasions, en même temps que nous en faisions monter l'expression jusqu'aux pouvoirs publics. Il nous semblait impossible qu'après un passé universitaire si glorieux, cette grande et belle ville continuât indéfiniment à n'avoir aucune faculté, elle qui les possédait toutes et depuis tant de siècles. C'est le sentiment que nous vous exprimions, le 15 janvier 1872, dans la séance d'inauguration du cercle catholique d'Angers :

« En voyant ces conférences qui s'annoncent avec tant d'éclat, disions-nous, cette jeunesse studieuse qui se presse autour d'une chaire improvisée, ces maîtres du savoir et de la parole que n'effraie aucune des difficultés de l'enseignement supérieur; en voyant cet élan des esprit vers tout ce qui est noble et élevé, je ne puis m'empêcher de croire qu'une ville où tant d'éléments peuvent se réunir pour assurer le progrès de la science, est capable de plus grandes choses encore, et qu'il lui suffira un jour de reprendre les traditions de son ancienne et glorieuse Université, pour égaler dans l'avenir et surpasser même les splendeurs de son passé. »

Ces traditions, qui sont l'honneur de la cité angevine, nous aimions à les rappeler dans une autre circonstance, devant la Société d'agriculture, sciences et arts. « Nous reportant vers les origines de cette société savante, rejeton de l'Université d'Angers, nous nous demandions quelle était alors la physionomie de cette ville qu'un roi de France, Charles V, pouvait appeler déjà, en 1364, *une source incessante de sciences, qui produit depuis des siècles des*

*hommes de haut conseil*. A qui l'eût contemplée dans ce temps-là, disions-nous, elle se serait présentée tout d'abord avec sa grande Université, œuvres de ses évêques, des Papes et des rois. De ce tronc antique et vénérable partaient cinq branches vigoureuses, les facultés de théologie, de droit canonique, de droit civil, de médecine et des arts.

« A ces branches nourries d'une même séve venaient se rattacher, comme autant de rameaux, une quarantaine de colléges, dont un seul, le collége Neuf ou d'Anjou, comptait, en 1868, plus de 2,000 élèves. Et ce n'est pas l'Anjou seulement qui alimentait cette source féconde de vie scientifique et littéraire; sous la nom de *Nations*, les provinces avoisinantes comme les régions plus éloignées venaient chaque année y verser leur tribut. Il y avait là, outre la nation d'Anjou, les nations de Bretagne, du Maine. de Normandie, d'Aquitaine, de France et d'Allemagne. On eût dit un temple majestueux vers lequel on affluait de tous côtés par autant de portiques à la fois semblables et divers. Voilà le spectacle qu'offrait aux amis de la science et des fortes études l'ancienne capitale des Plantagenets, vers l'époque où vos prédécesseurs se réunissaient pour la première fois dans la salle du pavillon réservé à leurs travaux (1). »

Et, pour montrer comment de tels souvenirs venaient fortifier nos espérances, nous ajoutions :

« Il y a des villes prédestinées pour telle fin plutôt que pour telle autre : c'est la tradition des siècles qui leur marque la voie providentielle; et il ne faut pas aller témérairement contre ces traditions consacrées par le temps et par le consentement général. On risque de se heurter à la volonté de Dieu, qui dispose en souverain des hommes et des choses d'ici-bas. Il se forme à la longue des centres d'attraction qu'on ne déplace pas facilement, et auxquels il faut toujours en revenir pour ne pas manquer le but. Si, par exemple, au lieu de suivre la tradition qui leur indiquait Louvain, nos vénérables collègues de Belgique avaient transféré à Bruxelles ou à Anvers leur institution universitaire, ils eussent commis une grande faute et compromis peut-être à jamais le succès de leur œuvre. Il en est de même pour notre région.

« D'autres cités de l'Ouest, sœurs de la vôtre, peuvent lui disputer

(1) Discours de réception à la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers

la palme du commerce et de l'industrie; mais l'université d'Angers est un fait historique qui s'impose à tout le monde et qui a traversé les siècles avec un éclat que nul ne saurait contester. La ville au sein de laquelle ont afflué, tant de siècles durant, le Maine et la Bretagne, la Normandie et l'Aquitaine, comme une image vivante des fleuves qui viennent se joindre et se mélanger sur notre sol; la ville qui, d'Ulger à Charles V et à Charles VII, de Jean XXIII à Eugène IV, a vu les évêques, les papes et les rois travailler à faire d'elle un foyer permanent de sciences et de lumières; la ville qui, au commencement du seizième siècle, recueillait les débris des écoles de Paris pour reconstituer les siennes; la ville au nom de laquelle se rattachent les souvenirs d'une université que l'un de mes prédécesseurs pouvait appeler sans présomption « la seconde du royaume (1), » et dont le P. d'Avrigny disait « qu'il n'y en avait pas dont la foi fût plus pure, ni qui eût été plus constamment attachée à l'Église et au centre de l'unité (2); » notre ville, dis-je, avec son doux climat, ses habitudes paisibles, sa population aussi intelligente qu'hospitalière, est marquée du doigt de Dieu pour redevenir ce qu'elle avait été, le siége d'une grande université.

« Pour cela que nous faut-il? Deux choses : le secours de Dieu, qui ne nous fera pas défaut, et la liberté, que nous attendons avec la confiance d'une Assemblée aussi capable de la comprendre que digne de l'accorder (3). »

Cette liberté de l'enseignement supérieur, si ardemment désirée, l'Assemblée nationale vient de nous l'accorder. Assurément, N. T. C. F., nos vœux allaient au-delà de ce que nous avons obtenu. Il nous semblait que, devant une décadence des hautes études incontestable et incontestée, du moins en province, une plus grande latitude dût être laissée aux effort collectifs ou individuels. La liberté nous a été mesurée avec une parcimonie qui afligera beaucoup de bons esprits. Mais nous n'avons pas l'habitude de récriminer contre les lois de notre pays : nous les acceptons telles qu'elles sont, avec le désir d'en tirer le meilleur parti possible. C'est à l'avenir de combler les lacunes du présent; et quand les universités libres auront fait fait leurs preuves devant le pays, l'équité et la logique, d'accord avec

(1) Mgr de Lorry, *Lettre pastorale du 6 novembre* 1772

(2) Mémoires chronologiques du P. d'Avrigny.

(3) Discours de réception, ibid.

l'intérêt social, obligeront de consacrer dans toute leur étendue des droits reconnus en partie et d'achever pleinement une organisation restée incomplète.

Nous n'avons donc pas hésité un seul instant, N. T. C. F., à user du bénéfice de la loi; et, en attendant qu'il nous soit donné de remplir les formalités légales, nous avons tenu à vous instruire sans retard de notre projet. Déjà plusieurs de nos vénérables collègues dans l'épiscopat nous ont témoigné leurs meilleures sympathies pour une œuvre qui intéresse si vivement le clergé et les familles chrétiennes. Dans la réunion des comités catholiques convoqués à cet effet, le 19 février 1874, NN. SS. les archevêques de Rennes et de Tours, les évêques de Laval et du Mans (1) avaient bien voulu nous envoyer des délégués pour nous faire part de leurs vœux, et nous osons espérer que le cercle de ces hauts patronages ira s'élargissant de plus en plus. Des sous-commissions ont travaillé depuis lors, avec un zèle et une intelligence remarquables, pour étudier le plan et tracer les lignes d'un édifice qui demandait à être préparé de longue main et jusque dans les moindres détails.

Est-ce à dire, N. T. C. F. qu'une université complète, pourvue de tous ses organes, puisse sortir de là immédiatement et comme d'un seul jet? Nos pères n'ont pas procédé de la sorte dans ces vastes créations, qui resteront l'éternel bonheur des temps passés. C'est lentement et par degrés que se sont formées, sous le nom d'universités, ces puissantes aggrégations scientifiques et littéraires, comme le fruit qui se développe autour d'un noyau solide. Telle faculté devra rester quelque temps à l'état d'ébauche, attendant sa forme définitive; telle autre pourra être constituée à l'instant même. Le choix dépend du milieu où l'on opère et des ressources que l'on possède. En nous autorisant, par indults du 30 août 1871 et du 17 février 1875, à conférer des grades théologiques aux clercs qui viendraient, avec le consentement de l'ordinaire, achever leurs études dans notre grand séminaire, le souverain Pontife nous a permis de poser une pierre d'attente pour la restauration d'une faculté à laquelle les immortelles *Conférences d'Angers* assureraient à elles seules le droit d'être rappelée à la vie.

Pour transformer en faculté des lettres notre école des hautes études littéraires qui s'est déjà distinguées par tant de succès dans la

(1) NN. SS. Brossais Saint-Marc, Fruchaut, Wicart, Fillion.

préparation à la licence ès-lettres, il suffira d'une seule année : le vaste et beau local dans lequel elle se trouvera installée dès le mois d'octobre prochain ne lui laissera rien à désirer pour ses développements ultérieurs. Mais c'est à la faculté de droit que nous désirons consacrer pour le moment nos principaux efforts : suivant l'avis des personnes considérables qui nous aident de leur concours, nous avons formé le projet de l'organiser tout entière, dès le mois de novembre prochain, suivant toutes les conditions exigées par la loi. Siége d'une cour d'appel à laquelle ressortissent trois grands département, Anger est un centre de vie juridique, qui appelle de lui-même et avant tout une école de droit. C'est autour de cette faculté, la première dans l'ordre des sciences humaines, que viendront se grouper les autres, en attendant qu'elles puissent trouver toutes ensemble dans la théologie leur faîte et leur couronnement.

Est-il besoin de vous dire, N. T. C. F., qu'en toutes ces choses nous avons en vue les progrès de la science, et que tous nos efforts tendront à élever le niveau de l'enseignement supérieur? Ce n'est pas seulement l'intérêt du pays qui se trouve ici en jeu; il y va également de l'honneur de l'Église : c'est dire assez que le succès est certain. Après la bataille d'Iéna, le 10 août 1807, le souverain de la Prusse disait aux professeurs de l'Université de Halle : « Il faut que l'Etat regagne en force spirituelle ce qu'il a perdu en force physique. » Telle doit être la devise d'une nation au lendemain de ses désastres; et la revanche que l'on prend sur le terrain de la science et des mœurs est la meilleure de toutes : le reste vient de soi.

Voilà pourquoi nous entendons mener de front le développement de l'esprit et la culture du cœur, en nous efforçant de donner une grande place à l'éducation religieuse et morale dans la vie universitaire. Car ce serait une grave erreur de s'imaginer que l'éducation s'achève au collége et qu'il ne reste plus au jeune lauréat qu'à compléter son instruction. La haute éducation religieuse et morale commence précisément au seuil des facultés; et l'Université catholique, telle que nous la comprenons, devra remplir dans toute leur étendue les devoirs que renferme le beau titre de mère, *alma mater*. Il ne lui suffira pas d'ouvrir à ses élèves la voie des carrières sociales par l'enseignement complet des sciences, des lettres et des arts. Rien ne serait fait, ou du moins elle n'aurait rempli sa tâche qu'à moitié si, au sortir des cours, elle les abandonnait à eux-mêmes, pour tout le reste, sans guide ni direction morale; si elle les jetait pour ains

dire sur le pavé d'une grande ville, loin de leurs pères et de leurs mères, sans s'inquiéter d'autre chose que de leur assistance aux cours, et encore!

A cet âge périlleux de la vie, où il est si facile de subir l'entraînement des passions et où les habitudes se forment pour toujours, les jeunes étudiants ont besoin de trouver autour d'eux une sollicitude active et vigilante, qui les suive partout, et qui ne craigne même pas de s'étendre à leur vie privée, ne serait-ce que pour en écarter le vice et le déshonneur. Ce qu'il leur faut, ce sont des conseils donnés par des voix amies et autorisées; des associations où les délassements honnêtes excluent jusqu'à l'idée du plaisir qui avilit et qui dégrade; des conférences religieuses et philosophiques, où les vérités de la foi, scrutées et approfondies, deviennent pour l'intelligence une base inébranlable; des règlements disciplinaires dont la stricte exécution sauvegarde l'honneur et la réputation du corps entier: bref, tout un ensemble de secours et de moyens, d'œuvres et d'institutions qui préserveront la jeunesse du danger de l'isolement, et lui permettront de se retrouver, au terme du stage universitaire, avec une foi intacte et des mœurs restées pures.

Voilà ce que les pères de famille ont le droint d'attendre des universités libres. Le moment n'est pas encore venu, N. T.-C. F., de faire connaître les méthodes et les programmes à l'aide desquels nous espérons imprimer aux études une direction à la fois plus élevée et plus pratique. Jusqu'à l'accomplissement des prescriptions légales nous avons dû nous borner à vous annoncer notre projet et à solliciter le secours de vos prières en faveur d'une entreprise qui, en raison même de son importance, ne laisse pas d'offrir de grandes difficultés. C'est ici plus que jamais le cas de s'écrier avec le Psalmiste: « *Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam*: Si le Seigneur n'édifie la maison, en vain travaillent ceux qui cherchent à la construire (1) » Élevons nos mains vers le « Père des lumières, de qui descend tout don parfait (2), » afin qu'il daigne bénir une œuvre qui n'a d'autre but que de glorifier son saint nom et d'étendre son règne sur les âmes.

Déjà d'abondantes ressources nous sont assurées, et nous avon tout lieu d'espérer que le zèle et la générosité de nos chers diocésains

(1) Ps. CXXVI, 1.
(2) Ep. de saint Jacques, I, 17.

nous permettront de mener à bonne fin une œuvre qui, chacun le comprend, entraînera des dépenses considérables. Les dons afflueront de toutes parts, nous en sommes convaincu d'avance ; des fondations charitables consolideront l'établissement ; de nouveaux noms viendront se placer sur la liste de souscription ouverte depuis deux ans. Nous indiquerons plus tard sous quelle forme il nous paraît désirable que chaque fidèle contribue au succès d'une institution à laquelle nul ne peut rester indifférent.

Les œuvres vraiment bénies de Dieu sont celles auxquelles tout le peuple chrétien prend part, et où le sou du pauvre vient se joindre à l'offrande du riche. Grande est l'entreprise que nous tentons, *opus namque grande est* (1) ; mais, si difficile qu'elle paraisse, nous en viendrons à bout, si nous l'abordons de grand cœur et résolûment, *corde magno et animo volenti* (2), en nous inspirant de l'antique devise de nos pères : Tout pour Dieu et pour la Patrie !

*Gratia Domini nostri Jesu Christi, et charitas Dei, et communicatio sancti Spiritus sit cum omnibus vobis. Amen* (3) !

Donné à Angers, le 15 août 1875, en la fête solennelle de l'Assomption de la très-sainte Vierge.

† Ch. Émile, évêque d'Angers.

Les plus chaudes adhésions ont accueilli ces nobles paroles. La lettre mentionne déjà les vœux de l'archevêque métropolitain, de l'archevêque de Tours, Mgr Fruchaud, des évêques de Laval et du Mans, Mgr Wicart et Mgr Fillion. Depuis, la mort a fait des ravages parmi ces éminents prélats, Mgr Fruchaud et Mgr Fillion ne sont plus là pour apporter à l'évêque d'Angers le concours de leur bonne volonté ou de leur science ; mais leurs successeurs s'empresseront sans doute de ratifier les promesses dont ils héritent ; l'un d'eux, l'archevêque de Tours, a déjà envoyé son adhésion, et l'archevêque de Rennes ne se contente plus de former de simples vœux ; il promet un concours actif et apporte à l'Université naissante la haute appro-

(1) I. Paral., XXIX, 1

(2) II Mach., I, 3.

(3) II aux Cor., XIII. 13.

bation d'un cardinal (1). Le métropolitain rend hommage au suffragant avec une grâce et un esprit dignes des vraies traditions françaises.

Ne résistons pas au plaisir de citer cette charmante lettre :

Archevêché
de
Rennes.

Rennes, le 19 août.

Mon cher Seigneur,

Je viens de recevoir votre excellente lettre pastorale, et vraiment je ne vois pas ce que l'on pourrait dire, après l'avoir lue, contre la parfaite convenance de votre bonne ville d'Angers comme siége de la future université libre de l'Ouest.

Ce témoignage, que je me plais à rendre à la validité de votre thèse, aura peut-être près de Votre Grandeur un prix particulier, quand elle saura qu'elle a affaire à un converti. En effet, dans le principe, nous n'avions jamais pensé à Angers, nous Bretons, pour en faire le siége d'une Université libre dans les provinces de l'Ouest. L'antique capitale de la Bretagne, aujourd'hui sa métropole religieuse, ville d'étude s'il en fut jamais, nous avait paru tout naturellement prédestinée à remplir ce rôle important. Aussi, si nous n'avions consulté que nos sympathies personnelles, certes Angers n'aurait point eu nos préférence. Mais en examinant la chose uniquement au point de vue du bien et du succès, nous n'avons pas tardé à être convaincus que la position d'Angers était bien préférable à la nôtre pour être le siége d'une université régionale.

Rennes, il faut bien le dire, est au bout du monde, et notre presqu'île armoricaine est bien la fin de la terre (Finistère) ; nous aurions donc été isolés, délaissés. Angers, au contraire, situé au centre d'une vaste circonscription à laquelle viennent aboutir la Bretagne, le Maine, la Touraine, l'Anjou, la Vendée et le Poitou, se trouve dans des conditions vraiment exceptionnelles pour une Université régionale de l'Ouest. Aussi, après y avoir mûrement réfléchi devant Dieu, nous avons cru devoir faire taire notre cœur, et peut-être même un peu notre amour-propre de Breton, et adopter votre projet.

(1) S. G. Mgr Brossais Saint-Marc doit être promu au cardinalat dès le futur conclave. Il en a reçu de Rome l'avis officiel.

Vous pouvez donc, cher Seigneur, compter sur mon concours le plus empressé; il vous est complétement acquis, et je ne saurais douter du succès. Avec l'aide de Dieu, qui ne nous manquera pas, et la prudente résolution que vous avez prise d'aller *piano*, vous irez *sano*, et nous réussirons, j'en ai la douce confiance, à doter nos populations de l'Ouest, encore si religieuses, d'une institution destinée à conserver dans leur sein la foi et les mœurs antiques de leurs ancê tres.

Veuillez agréer encore une fois, mon cher Seigneur, l'assurance de mon plus affectueux respect et de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

† GODEFROY,

Archevêque de Rennes.

Mgr Grolleau, évêque d'Évreux, s'empresse aussi de répondre à Mgr Freppel :

J'ai lu avec un grand intérêt votre belle circulaire sur votre Université angevine. Mes meilleurs vœux vous sont acquis. D'autres adhésions de l'ouest ne tarderont pas à grossir ce faisceau et apporter à la nouvelle fondation l'espérance d'un succès prompt et assuré.

L'Évêque de Moulins s'est rappelé qu'il était Breton et a tenu à féliciter son collègue dans l'Épiscopat :

.... Vous allez inaugurer à Angers une grande œuvre, qu'accompagnent tous mes vœux d'évêque et d'enfant du pays. Personne mieux que vous n'est capable de l'entreprendre et de la conduire à bonne fin; les conditions topographiques de la ville, non moins que sa nature et l'esprit de sa population semblent l'y prédestiner.

Que Dieu bénisse donc et couronne vos efforts. Leur succès ne dépassera jamais tous mes souhaits....

Enfin, Mgr Mermillod, le persécuté de Genève, est venu apporter l'éclat de sa vaillante parole en faveur de cette grande institution ; il a profité de la retraite ecclésiastique pour entretenir le clergé de la future Université, sa parole éblouissante d'esprit s'est mêlée aux énergiques et mâles accents de l'Évêque diocésain. Les plus vives sympathies ont accueilli ces

communications si désirées, des listes de souscriptions ont été distribuées et couvertes de signatures.

Mais le clergé ne saurait suffire à couvrir les frais, il est pauvre. Il faut faire appel à toutes les bourses comme à toutes es bonnes volontés. Cet appel a été lancé le 25 août.

Nous citons *la Semaine religieuse d'Angers* :

Une réunion très-nombreuse, composée de laïcs et d'ecclésiastiques, s'est tenue à l'évêché, mercredi dernier, 25 août. Elle était présidée par Mgr l'Évêque, assisté de Mgr Mermillod, évêque de Genève. MM. les Vicaires généraux et les Chanoines d'Angers, tous es curés de canton du diocèse, des délégués des trente-deux comités catholiques de l'Anjou ont pris part à cette séance, où l'on a discuté les voies et moyens de fonder définitivement à Angers une université libre.

Mgr d'Angers a ouvert la séance en rappelant la première réunion des comités catholiques. Longtemps avant le vote de la loi qui vient d'accorder la liberté de l'enseignement supérieur, les catholiques de l'Anjou s'y étaient préparés en répondant avec générosité par des souscriptions à l'appel de leur évêque. Aujourd'hui surtout que plusieurs diocèses voisins ont aussi promis leur concours, on peut regarder la fondation de l'université catholique d'Angers comme un fait assuré, sinon légalement accompli.

Toutefois une si vaste création doit être surtout l'œuvre du temps et l'on commencera par établir seulement, dès cette année, la faculté de droit.

Traitant ensuite la question financière, Monseigneur a fait connaître les quatre moyens principaux qu'il propose pour assurer l'avenir de l'Université :

1° Les *fondations de chaires* qui garderont les noms de leurs fondateurs. Deux chaires viennent d'être fondées et chacune coûte à son généreux fondateur 80,000 francs.

2° Les *souscriptions*, qui ne peuvent être moindres de 500 francs, pour assurer aux souscripteurs le titre de fondateurs de l'Université. Les souscriptions déjà acquises varient de 500 francs à 60,000 francs. Plusieurs sont annuelles pendant toute la vie des souscripteurs, d'autres limitées à un certain nombre d'années.

3° Les *cotisations* inférieures à 500 francs.

4° Les *collectes* populaires ; car il faut que tous concourent, même

les plus pauvres, comme en Belgique, à cette grande œuvre catholique. Ici deux modes se présentent : la *quête* proprement dite, c'est-à-dire une collecte annuelle faite dans les églises, ou bien une cotisation populaire que Monseigneur a appelée le *sou de l'Université*. Le sou de la Propagation de la Foi rapporte 60,000 francs par an dans notre seul diocèse, pourquoi le *sou* de l'Université, pour le maintien de la foi dans notre pays, ne rapporterait-il pas autant?

En terminant, Monseigneur a conjuré les pères de famille qui l'écoutaient, et, par eux, tous les pères de famille du diocèse, d'envoyer leurs enfants à la future université d'Angers. Ils y trouveront une vigilance toute paternelle et un enseignement qui ne laissera rien à désirer.

Ensuite Mgr Mermillod a pris la parole. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici, ni même analyser cette chaleureuse et vibrante improvisation. Vingt fois les applaudissements de la salle l'ont interrompu, faisant écho aux nobles sentiments, aux considérations élevées que l'illustre évêque puisait dans son cœur d'apôtre, pour les faire passer dans les âmes de ses auditeurs.

— Pendant la retraite ecclésiastique Mgr d'Angers et Mgr Mermillod ont tour à tour entretenu le clergé de la future université libre d'Angers. Nous sommes heureux de constater les vives sympathies qui ont accueilli ces diverses communications. Des listes de souscription déposées chez MM. les Directeurs du séminaire se couvrent d'adhésions et de chiffres au moment où nous écrivons ces lignes.

Avec de tels éléments, sous de tels chefs, une fondation est assurée des sympathies des familles et d'un succès rapide. Nul ne doute du triomphe, et dès le mois de novembre les Bretons n'auront plus à quitter leur pays pour devenir des littérateurs, des avocats ou des savants. Espérons que Nantes ne tardera pas à donner asile aux étudiants en médecine, et que, dans le cours de l'année 1876, l'Ouest n'aura rien à envier au Nord. Ces deux grandes régions, si catholiques et si françaises, rivaliseront d'ardeur pour rendre à la France cette hauteur de vue, cette ampleur de science, cette délicatesse littéraire, que le catholicisme avait fondés et que la Révolution nous a violemment arrachés. Après avoir donné la mort à nos tradi-

tions et les avoir ensevelies avec soin, elle avait scellé la pierre du tombeau et en avait confié la garde à l'Université. Aujourd'hui, les sceaux sont rompus et la pierre sépulcrale soulevée; les gardes sont encore là, puissants et ombrageux, mais les morts ressusciteront malgré eux. Une fois vivants, ils feront rejaillir les bienfaits de la vie jusque sur leurs geôliers et sur leurs bourreaux.

## PARIS.

Orsini dans ses Mémoires constate que « les deux foyers révolutionnaires sont les colléges et les sociétés secrètes ». S'il eût habituellement vécu à Paris, n'eût-il pas dit simplement : les deux foyers révolutionnaires sont les écoles de l'Université et les sociétés secrètes; que de troubles même en temps de paix, que de ferments de dissolution à l'école de médecine! que de chefs n'a-t-elle pas fournis à la Commune avec ses étudiants sans conscience, élevés par des professeurs sans Dieu. L'école de droit se respecte plus que l'école de médecine, et encore que de principes faux ou plutôt quelle absence de principes! L'Archevêque de Paris a bien raison de se hâter aussi et de vouloir placer de suite, au centre de ce mouvement intellectuel et remuant, une faculté de droit et une faculté de médecine.

Dans le but de constituer à Paris cette force de résistance capable de s'opposer au torrent qui nous déborde, Son Éminence le Cardinal ne veut pas agir seul, il tient à s'entourer d'une couronne d'archevêques et d'évêques, et dès le 11 août il convoquait un grand nombre de ses còllègues dans l'épiscopat, pour délibérer sur cette grave question de l'Université. Six provinces furent représentées dans cette imposante réunion, Sens, Paris, Tours, Reims, Rouen, Bourges. L'Archevêque de Paris présidait la séance; les Archevêques de Tours, Sens, Reims et Rouen étaient présents, l'Archevêque de Tours s'était fait représenter. NN. SS. les Évêques de Versailles,

Chartres, Orléans, assistaient aussi à la séance, ainsi que Mgr l'Archevêque de Larisse, coadjuteur de Paris. Mgr l'Évêque de Blois s'était fait représenter. M. l'abbé d'Hulst, vicaire-général de Paris, remplissait les fonctions de secrétaire.

Deux questions s'imposaient à l'assemblée : 1° Est-il opportun de fonder une Université? 2° Où fonder cette Université? Après avoir résolu affirmativement la première question, tous les illustres délibérants ont été d'accord pour choisir Paris comme centre naturellement indiqué pour cette nouvelle Université.

Alors le Cardinal Guibert a fait remarquer que les grandes œuvres ne manquaient pas à son ministère épiscopal, que leur poids était lourd, mais qu'il était prêt à entreprendre l'œuvre nouvelle qui devait tant contribuer à sauver l'avenir. « Seule« ment, a-t-il ajouté, je ne puis l'accomplir tout seul, et je de« mande à mes vénérables collègues des provinces ici repré« sentées, si je puis compter sur leur aide. L'Université de « Paris ne sera pas mon œuvre, mais notre œuvre à tous ; elle « sera le produit de nos communs efforts et de nos sacrifices « communs. » Son Éminence a fait alors connaître son intention d'établir un conseil supérieur de l'Université de Paris; il serait composé de six métropolitains et d'un suffragant de chacune des six provinces. M. l'abbé d'Hulst en serait le secrétaire.

Le Cardinal-Archevêque de Paris, abordant la question financière, a établi quelles seront les dépenses de cette Université et proposé les voies et moyens ; ses calculs ont paru justes, et ses combinaisons, basées sur le zèle religieux des pères de famille, ont été approuvées. Le prix des terrains à Paris étant très-élevé, le Cardinal a résolu une première difficulté fort sérieuse en offrant son établissement des Carmes, situé dans un quartier d'études, et qui devra recevoir des agrandissements selon les besoins de l'œuvre. Là ne se borneront pas ses dons ; il pense trouver dans ce but des ressources annuelles dans son diocèse. Il a émis l'idée que chaque Évêque des six provinces concoure aux dépenses dans les limites de ses ressources :

l'idée a été acceptée. Dès ce moment, une commission de vigilance est établie ; elle se compose de Mgr le Coadjuteur de Paris, de NN. SS. d'Orléans et de Versailles : M. l'abbé d'Hulst en est le secrétaire. Un peu plus tard paraîtra une Lettre aux fidèles signée par tous les Archevêques et Évêques des six provinces.

Cette réunion d'Évêques a donc produit des résultats importants. Elle empêche l'insuccès que pourraient amener les efforts isolés. On marchera résolûment, mais prudemment et à coup sûr.

Le Mandement collectif de NN. SS. les Archevêques et Évêques, adhérant à la faculté de Paris, vient de paraître, et nous montre quelles sont les nobles racines de cette nouvelle Université. Déjà tout se prépare pour que, dès le mois de novembre, la faculté de droit fonctionne, et que des cours de première année de médecine soient établis. Les sciences suivront la médecine, et les lettres sont l'ornement naturel d'une école de droit. Ces deux facultés suivront donc leurs sœurs, si elles ne les précèdent pas, et avant un an nous aurons sans doute à Paris une Université régulière avec ses facultés, son jury et ses grades. Cette Université ne saurait rester longtemps découronnée, elle ne tardera pas sans doute à mettre à sa tête la racine des sciences, la théologie, et dès lors elle n'aura plus qu'une ambition, ressusciter la vieille École de saint Bernard et de saint Thomas.

Donnons ici la pièce capitale de cette fondation.

LETTRE PASTORALE

*De leurs Éminences le Cardinal Archevêque de Rouen, le Cardinal Archevêque de Paris; de Nosseigneurs les Archevêques de Bourges, Sens, Reims; de Nosseigneurs les Évêques de Meaux, Beauvais, Séez, Orléans, Blois, Versailles, Chartres, Troyes, Saint-Brieuc, Soissons, Châlons, Bayeux, Verdun, Nancy, Évreux, Limoges, Nevers, Amiens. Au Clergé et aux fidèles de leurs Diocèses pour leur annoncer la cré-*

*ation d'une Université libre à Paris, et l'ouverture d'une souscription destinée à couvrir les frais de premier établissement.*

8 septembre 1875.

Nos très-chers Frères,

L'appel que nous adressons aujourd'hui aux fidèles de nos diocèses, et en particulier aux pères de famille, nous est inspiré par le devoir de notre charge pastorale : évêques et pères des âmes, nous partageons avec les parents chrétiens la sollicitude de l'éducation de leurs enfants.

On a pu dire avec vérité que la nature ne fait que commencer l'homme, mais que l'éducation l'achève et règle tout le cours de sa vie. Cela est vrai de l'individu, et cela est également vrai des nations : ceux qui dirigent l'éducation d'un peuple préparent et font ses destinées.

Cette grande et noble mission de l'éducation de la jeunesse est-elle remplie de notre temps comme il convient au bien de notre pays, et porte-t-elle les fruits qu'on en devait espérer? Il suffit de prêter l'oreille pour entendre les plaintes qui s'élèvent de toutes parts : ce ne sont pas quelques voix isolées et chagrines, c'est le concert des voix les plus autorisées et les plus impartiales qui signale partout l'affaiblissement de la pensée et l'effacement des caractères. Le mal est trop général pour trouver son explication dans une cause particulière; l'humanité n'a rien perdu de ses facultés, et cependant elle paraît amoindrie et défaillante.

On serait injuste si l'on disait que parmi nous le devoir d'instruire la jeunesse est négligé; bien au contraire, à aucune époque on n'a dépensé pour cela autant de zèle et autant d'argent. Les hommes à qui ce grand intérêt social est confié ne manquent ni de mérite, ni d'application, ni de science; et toutefois les résultats trahissent leurs efforts et leur dévouement.

Que conclure de cette longue expérience, qui aboutit, après plus de soixante ans, à une déchéance que tout le monde reconnaît et déplore, sinon qu'il y a un vice dans le système suivi, et qu'on a méconnu, sans le vouloir assurément, les conditions nécessaires de la vraie éducation?

Les représentants de la France se sont préoccupés de ce grand mal. Leurs devanciers déjà l'avaient étudié dans les degrés inférieurs de

l'enseignement; ses représentants actuels l'ont observé dans l'enseignement supérieur, qui exerce sur la société une influence plus étendue et plus décisive. Comme ceux qui les avaient précédés, ils ont demandé le remède à la liberté; et, se souvenant des services rendus autrefois par l'Église à la cause de l'enseignement, ils ont eu des vues assez larges et assez de patriotisme pour ne pas redouter sa libre intervention.

Nous pensons que nos représentants ont bien fait et qu'ils ont ag_ avec une véritable intelligence des besoins de notre nation. Le monoi pole de l'État ne saurait être un instrument de progrès : s'il réunit sur quelques points plus d'efforts et de ressources, d'autre part il enchaîne l'esprit d'initiative et prive les intelligences de l'excitation salutaire de l'émulation. Il dépouille d'ailleurs le père de famille du droit qui lui appartient de choisir pour ses enfants le genre de formation morale qui répond aux exigences de sa foi religieuse.

En outre, la haute éducation, dans son état actuel, offre encore une lacune regretable: elle ne fait pas à la religion la place qu'elle doit occuper dans un enseignement qui traite les sciences par le sommet et confine de toutes parts aux choses divines. Aussi l'affranchissement de cette haute instruction a-il été reçu comme un bienfait par les hommes de foi et par tous ceux qui respectent les droits sacrés de la conscience.

Cette question vitale étant résolue, personne ne sera surpris que les évêques se présentent pour protéger les âmes dans les sphères les plus élevées de l'intelligence et du savoir; c'est la mission qu'ils ont reçue de Jésus-Christ, non pour imposer un joug arbitraire aux esprits, mais pour les préserver de l'atteinte de l'erreur et les conduire à la vérité divine.

C'est donc pour vous, parents chrétiens, que les évêques travaillaient en demandant la liberté de l'éducation; c'est encore pour vous qu'ils se dévoueront en mettant en exercice la liberté conquise. S'ils viennent maintenant réclamer votre concours, vous voudrez bien vous souvenir que l'œuvre pour laquelle ils le sollicitent est avant tout la vôtre.

Pénétrés des devoirs que crée pour eux le vote récent de l'Assemblée nationale, les évêques qui vous adressent cette lettre ont décidé qu'un effort collectif serait tenté sans ratard pour l'étabtissement à Paris d'une Université libre; que les facultés des Lettres, des Sciences, du Droit, ouvriraient le plus tôt possible leurs cours, et que des mesures seraient prises pour l'établissement d'une faculté de Médecine dans un avenir peu éloigné. Ils ont en même temps posé les bases d'une organisation

qui assurera la dignité, la fécondité, l'orthodoxie de l'enseignement, en plaçant la nouvelle Université sous l'autorité d'un conseil supérieur composé d'archevêques et d'évêques.

Une entreprise de cette nature, tant à cause de son importance pour le bien des âmes qu'à raison des difficultés qu'elle présente, a besoin plus que tout autre de la protection de Dieu. Nous nous sommes empressés de solliciter pour elle la bénédiction du vicaire de Jésus-Christ, et nous vous demandons avec instances de joindre vos supplications aux nôtes pour obtenir du Ciel les grâces qui féconderont nos efforts.

Il reste à pouvoir aux conditions matérielles de cette importante création ; et c'est ici surtout, N. T. C. F., que les évêques ont besoin de votre généreux appui. Encore une fois, ce sont vos affaires qu'ils traitent, vos intérêts qu'ils servent; s'ils vous demandent des sacrifices, vous en recueillerez les fruits dans la bonne et forte éducation de vos enfants, dans les habitudes de respect et de vie régulière qu'ils rapporteront un jour au foyer domestique; et vous aurez la joie d'avoir assuré à l'avance la dignité de leur vie et l'honneur de leur carrière.

Les dépenses à faire sont de deux sortes; les frais de premier établissement et ceux que comporte l'entretien annuel, notamment la juste rémunération des nombreux et éminents professeurs qui voudront bien se dévouer avec nous à cette grande œuvre.

Il sera pourvu à l'entretien annuel au moyen de souscriptions permanentes et de quêtes diocésaines et renouvelées chaque année, comme cela se pratique dans un Etat voisin, qui nous offre sur ce point un bon exemple à suivre.

Pour le premier établissement, l'archevêque de Paris offre dès ce moment l'usage de la maison des Carmes, qui est une propriété diocésaine, acquise autrefois en vue de l'instruction de la jeunesse. Mais dans ce local, de nombreux travaux d'appropriation seront nécessaires. Il faudra d'ailleurs pourvoir les nouvelles facultés de tout un matériel fort coûteux indispensable à l'enseignement.

Pour faire face à ces premières dépenses, les évêques ouvrent dès ce moment une souscription et convient à y concourir tous ceux qui s'intéressent à la haute éducation scientifique, morale et religieuse de la jeunesse française.

Nous espérons que cet appel sera entendu et que les offrandes afflueront entre les mains des évêques qui se sont associés pour cette œuvre capitale. Les souscriptions pourront être versées en une seule

fois ou réparties en plusieurs annuités. Elles seront reçues à l'archevêché de Paris et, dans les autres diocèses, chez les prélats signataires de la présente lettre.

Il se rencontrera, nous en avons l'espoir, des âmes généreuses qui voudront prendre une part plus large à l'exécution de notre entreprise et lui assurer un appui durable dans l'avenir. Nous voyons de temps en temps avec admiration et reconnaissance des exemples de libéralités extraordinaires, qui vont au-devant de toutes les misères par d'importantes fondations. On pourrait citer dans Paris plusieurs établissements de bienfaisance construits et dotés par une seule famille au prix de plusieurs millions. Pourquoi parmi les chrétiens à qui Dieu a départi une grande fortune indépendante, n'en trouverions-nous pas quelques-uns qui prendraient sous leur puissante protection le futur asile de la jeunesse studieuse de notre pays?

Tel est, N. T. C. F., le dessein de vos évêques. Est-il besoin d'ajouter qu'en se préoccupant du soin qu'exige la cultnre de la science et des lettres, ils n'oublieront pas les âmes rachetés au prix du sang de Jésus-Christ? Ces âmes, vous nous les avez confiées durant les années de l'enfance et vous avez compté sur nous pour y déposer le germe des vertus chrétiennes qui doivent faire la force et l'honneur de leur avenir. Vous nous les confierez encore pendant ces années critiques où trop souvent les jeune gens, au milieu des entraînements et des séductions du monde, dissipent les trésors de la première éducation. Rien ne sera négligé pour entourer leur inexpérience des conseils, des secours, des encouragements propres à conserver en eux la pureté du cœur, la dignité du caractère, l'intégrité de la foi. Le zèle employé à les préserver du mal servira en même temps à élever et à perfectionner leur intelligence; car si le vice arrête l'essor du talent et détourne l'esprit du jeune homme des nobles préoccupations de la science, la vertu communique à ses facultés un élan merveilleux vers la vérité.

Enfin, ce qui nous encourage et doit nous soutenir dans cette difficile entreprise, c'est l'assurance que nos peines et nos sacrifices seront utiles à la patrie. S'il est vrai, comme on n'en peut douter, que le relâchement des mœurs et l'affaiblissement des croyances ont été la première cause de nos malheurs, il n'y a d'espoir pour la France abattue que dans les efforts généreux qui lui prépareront de nouvelles générations, formées aux mâles habitudes de la vertu, du travail et de l'honneur.

Nous livrons ces pensées, nos très-chers Frères, à vos sérieuses

méditations : nous attendons avec confiance la réponse de votre foi et de votre patriotisme.

Notre présente lettre sera lue dans toutes les églises de nos Diocèses, le dimanche qui en suivra la réception.

† HENRI, Cardinal DE BONNECHOSE, *Archevêque de Rouen;* † J.-HIPPOLYTE, Cardinal GUIBERT, *Archevêque de Paris;* † CHARLES-AMABLE, *Archevêque de Bourges*; † VICT. FÉL., *Archevêque de Sens*; † BENOIT-MARIE, *Archevêque de Reims*; † AUGUSTE, *Evêque de Meaux;* † JOSEPH-ARMAND, *Evêque de Beauvais, Noyon et Senlis*; † CH. FRÉD., *Evêque de Sécz*; † FÉLIX, *Evêque d'Orléans;* † LOUIS-THÉOPHILE, *Evêque de Blois;* † PIERRE, *Evêque de Versailles*; † L. EUGÈNE, *Evêque de Chartres*; † EMMANUEL-JULES, *Evêque de Troyes*; † AUGUSTIN, *Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier*; † JEAN-JULES, *Evêque de Soissons et Laon*; † GUILLAUME, *Evêque de Châlons*; † FLAVIEN, *Evêque de Bayeux*; † AUGUSTIN, *Evêque de Verdun*; † JOSEPH-ALFRED, *Evêque de Nancy et de Toul*; † FRANÇOIS, *Evêque d'Evreux*; † ALFRED, *Evêque de Limoges*; † THOMAS-CASIMIR, *Evêque de Nevers*; † LOUIS, *Evêque d'Amiens*.

## LYON

La Capitale des Gaules devait ajouter ce fleuron à la couronne des belles œuvres dont elle est justement fière. La maladie de son archevêque rend plus difficile une initiative active et prompte, mais Mgr Ginouilhac a délégué Mgr Thibaudier, son auxiliaire, et dès le milieu d'août la *Semaine catholique* publiait l'article suivant.

Tous les amis de la religion se réjouiront en apprenant que l'on s'occupe sérieusement de fonder à Lyon une université catholique. L'entreprise offre sans doute des difficultés; mais l'ardeur généreuse avec laquelle on est résolu à les combattre nous donne une pleine espérance qu'elles seront surmontées. Déjà deux réunions ont eu lieu dans le but d'étudier cette grande et importante question. Mgr Thibaudier, évêque de Sidonie, présidait au nom de Mgr l'archevêque de Lyon empêché. Une assemblée d'élite, composée de membres du clergé et d'hommes du monde, s'était empressée d'accourir.

La première question soumise aux délibérations ayant été celle-ci :

Y a-t-il lieu de s'occuper immédiatement de la fondation d'une université catholique à Lyon? l'affirmative fut votée par acclamation. Puis, dans l'impossibilité de tout créer à la fois, et après une mûre délibération, on s'arrêta à la pensée de commencer par une faculté de droit, et l'assemblée forma un bureau chargé d'examiner les points de détail dont la solution serait de nature à amener de plus prompts résultats.

Mgr l'archevêque, ainsi qu'on devait s'y attendre, ayant donné sa pleine approbation à ce qui avait été résolu dans une premiére séance et envoyé ses bénédictions à l'honorable assemblée, on a poussé plus avant les choses dans une seconde réunion. L'autorité diocésaine est humblement priée d'adresser des lettres à NN. SS. les évêques dont les siéges sont plus rapprochés de celui de Lyon. On s'efforcera de créer sous leur autorité des comités animés du même esprit que le comité de la cité lyonnaise; dans les villes principales de notre diocèse, on formera plusieurs sous-comités. Dès ce jour on fera un appel aux personnes généreuses qui ont compris les besoins de notre société, afin de réunir les sommes nécessaires, d'abord pour la fondation d'une faculté de droit, et puis pour la création des autres facultés que réclame l'établissement d'une université. Enfin, on prendra tous les moyens pour arriver à une prompte solution.

Quelques jours après, une nouvelle réunion eut lieu, sous la présidence de Mgr Thibaudier. Des députés et un grand nombre d'ecclésiastiques étaients présents. Un bureau fut constitué et dès la fin d'août paraissait, dans l'*Echo de Fourvière*, le programme et l'appel que nous sommes heureux de publier in-extenso :

« Un Comité d'organisation de l'enseignement supérieur catholique vient de se former dans notre ville, sous la présidence de Sa Grandeur Mgr l'évêque de Sydonie, auxiliaire de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Lyon.

« Le bureau est ainsi composé :

« *Président :* Mgr Thibaudier, évêque de Sydonie.

« *Vice-Présidents :* M. Lucien Brun, avocat, député à l'Assemblée nationale; — M. le baron Chaurand, avocat, député à l'Assemblée nationale; — M. de La Perrière, avocat, ancien bâtonnier.

« *Trésorier :* M. Prosper Dugas.

« *Secrétaires :* M. Charles Jacquier, avocat, docteur en droit; — M. M. Magnin, avocat; — M. A. Gairal, avocat, docteur en droit. »

« Ce comité a pour but d'établir à Lyon, pour le Sud-Est et le centre de la France, une Université catholique.

« La première faculté qui sera fondée sera une faculté de droit, à laquelle on appliquera tout d'abord les ressources disponibles.

« Mgr l'Archevêque de Lyon a daigné approuver et bénir cette résolution.

« Ont été adjoints au bureau pour former la commission exécutive :

« MM. Ravier du Magny, vice-président au tribunal civil de Lyon; — Théodore Aynard, inspecteur général honoraire des ponts-et-chaussées; — Louis Jacquet, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.

« Cette commission sollicite dès à présent des souscriptions sous forme de cotisations, d'annuités, de dons et de fondations.

« Les souscriptions et dons sont reçus :

« Au secrétariat de l'archevêché;

« Chez M. Prosper Dugas, trésorier, place de la Bourse, 3;

« Chez M. Ferdinand Guérin, rue Puits-Guillot, 31. »

On admirera avec quel ordre et quelle liberté en même temps agissent les initiatives catholiques. Quelle richesse de variétés et quelle puissance d'unité; c'est toujours l'Église, l'épouse immaculée du Christ, s'avançant ornée de fleurs les plus harmonieusement variées, *ornata varietatibus*. Rien ne l'arrête, ni la maladie de ses chefs, ni la faiblesse de ses enfants. Elle trouve dans son sein une exubérance de vie, qu'elle communique sans lassitude et qui crée au sein de tous les obstacles. Les catholiques de Lyon puiseront à cette source de vie, ils demanderont à Rome ses inspirations en sa sanction, et bientôt, il faut l'espérer, les projets auxquels nous applaudissons aujourd'hui se présenteront avec tous les éléments de succès et deviendront des faits. Les essais de liberté avaient eu lieu dans cette ville soit pour l'enseignement de la médecine, soit pour l'enseignement du droit, espérons que ces essais tourneront à l'avantage des catholiques et que nos amis sauront s'en emparer comme d'éléments précieux d'expériences et de force.

## TOULOUSE.

Notre Midi est bien en retard. Après avoir lutté des premiers pour obtenir la liberté, il semble devoir être le dernier à profiter de cette liberté. Heureusement, il sait prendre des déterminations promptes et l'exécution suit de près la résolution. Aussi, est-ce avec une grande joie que nous avons lu la lettre, par laquelle Mgr Desprez, archevêque de Toulouse, fait appel à toutes les provinces ecclésiastiques du Midi. Les pays de la langue d'Oc n'auront plus à rougir de rester arriérés pour les sciences, lorsqu'ils ont déjà le malheur d'être si avancés pour les troubles et les révolutions.

*Lettre de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Toulouse.*

Monseigneur,

Comme archevêque d'une ville qui fut le siége d'une célèbre université et qui est restée un centre de haute culture littéraire et scientifique, je me crois particulièrement obligé de procurer aux diocèses du midi les bienfaits de la loi sur l'enseignement supérieur.

Mais la fondation d'une université libre, si opportune qu'elle soit dans nos contrées méridionales, présentes des difficultés, et je n'oserais compter sur le succès, si mes vénérés collègues dans l'épiscopat, dont les dioèses ont des rapports de voisinage avec la zône toulousaine, ne m'assistaient de leurs lumières et de leur concours.

Je viens donc, Monseigneur, vous prier de vouloir bien me communiquer vos vues sur l'usage que vous vous proposez de faire de la nouvelle liberté dans votre diocèse, et aussi sur l'organisation des Universités libres en général.

Trois résultats doivent être obtenus avant la création de ces institutions. Il faut s'assurer les capitaux, les professeurs et les élèves nécessaires, afin que notre enseignement supérieur soit donné avec honneur et profit pour la religion.

Les capitaux formés par actions ou appels de fonds sous diverses formes, produiraient un revenu déterminé et serviraient à l'achat

des locaux et mobiliers universitaires, ainsi qu'aux traitements du personnel enseignant.

Les professeurs devraient être de grands chrétiens et des hommes à la fois éminents et pratiques, capables d'élever l'âme de la jeunesse, sans négliger la préparation aux grades supérieurs.

Enfin, il serait à désirer que les élèves fussent nombreux, tant dans l'intérêt du bien moral que des charges matérielles de l'œuvre.

Me serait-il permis de compter sur votre influence, Monseigneur, pour nous procurer, dans une certaine mesure, ces trois éléments indispensables à la constitution de notre Université?

Quand votre pensée et vos projets à cet égard me seront connus, et quand je pourrai mesurer l'étendue du terrain sur lequel notre action s'exercera, je m'occuperai des moyens les plus efficaces pour arriver à une exécution.

Dans ce but, je convoquerai les prêtres et les laïques compétents de ma ville métropolitaine pour m'inspirer de leurs conseils, je ferai étudier sur place les universités libres de Belgique et celles qui vont bientôt fonctionner à Paris et à Lille; enfin, j'aurai l'honneur de vous soumettre un plan définitif, en sollicitant à la fois vos observations et votre appui.

Croyez, Monseigneur, que je sens vivement le besoin d'entreprendre et de poursuivre cette œuvre de concert avec NN. SS. les Évêques, non-seulement pour avoir de meilleures garanties de succès, mais pour ménager des lumières à mon insuffisance et pour alléger ma responsabilité devant l'Église.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de mon respectueux et fraternel dévouement,

† FLORIAN, *archevêque de Toulouse.*

Toulouse, en la fête de l'Assomption de la T.-S. Vierge, 15 août 1875.

Ce chaleureux appel a été entendu. Onze Prélats de la région ont envoyé leur assentiement. Un éminent ecclésiastique de Toulouse a été envoyé en Belgique pour y étudier l'organisation de l'Université de Louvain, exemple utile qui sera sans doute suivi, car une Université ne s'improvise pas. Les glorieuses traditions de Rome, d'Inspruck, de Louvain, doivent éclairer nos premiers pas. Toulouse étudie Louvain;

aussitôt que le délégué sera de retour, Monseigneur convoquera ses vénérables collègues et les décisions définitives seront prises. Prions pour qu'en novembre l'Université de l'État sache qu'à Toulouse elle devra bientôt compter avec une Univercité rivale, à qui appartient l'avenir, car elle a la foi.

## NIMES.

Cette ville ne se présente, ni avec une université fondée, ni avec une université en fondation; elle prépare des éléments de combat, mais elle n'est pas prête pour affronter la lutte. Dieu lui a ôté son chef à la veille de la bataille, elle doit attendre l'évêque que la providence lui destine et qui ne laissera pas en souffrance les grands intérêts de l'enseignement. Elle n'a donc rien pu faire. Nous la citons pourtant à cause des cours qu'elle avait préparés, et du noble exemple que vient de donner son préfet M. Guigues de Champvans, dans son discours au Conseil général du Gard. Écoutons ces paroles si catholiques :

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

.... Tous les efforts tentés en faveur du développement de l'instruction viennent de recevoir leur couronnement par la loi de l'enseignement, votée par l'Assemblée avec l'appui et le concours du gouvernement.

Le principe de concurrence et de sage liberté, admis en faveur de l'instruction primaire et secondaire, devait avoir sa place au sommet de l'enseignement. C'est un titre de plus pour le gouvernement et pour l'Assemblée d'avoir réussi à la lui donner.

La lutte qui s'établira dans ce nouveau champ sera pacifique et tournera, nous n'en doutons pas, à l'honneur des fortes et saines études, en créant une noble émulation dont l'université elle-même sera la première à profiter.

Un comité formé dans le but d'ouvrir, au mois de novembre prochain, à Nimes, des conférences de droit, de lettres et de sciences, m'adresse une pétition et me demande de vous la communiquer. Vous prendrez connaissance du texte et vous verrez dans quelle mesure il vous paraît opportun d'y répondre.

La ville de Nimes, dans le but de concourir à l'œuvre du comité, est disposée à offrir des salles aux conférenciers.

Je termine ce résumé succinct de notre situation départementale; vous permettrez cependant au préfet du Gard, un dernier mot de souvenir et de regret pour l'èvêque illustre qui a administré pendant vingt ans ce diocèse. Vous l'entouriez tous de respect; ceux qui l'ont connu y ajoutaient l'affection. Il s'intéressait à vos travaux; il a béni vos efforts. En lui rendant ce tribut de notre vénération, je crois répondre à votre désir, et je rends hommage au concours éclairé et juste que mon adminstration a toujours trouvé auprès de lui. Si nos regrets peuvent être adoucis, c'est assurément par le choix de son successeur, puisqu'il nous promet de voir revivre sur le siége épiscopal de Nimes les talents, le dévouement et les grandes vertus de Mgr Plantier.

Les catholiques n'ont pas profité de cette noble et courageuse initiative, ils ont retiré leur demande avant le jour de la délibération; mais nous devons inscrire cet acte. Pourquoi donc les autres cités ne demanderaient-elles pas à leur Conseil municipal des salles, au Conseil de l'assistance publique ses hospices? Une ville s'honore en attirant dans son sein la jeunesse studieuse, elle s'honore plus encore en encourageant la science parmi ses enfants. Les débuts d'une université sont coûteux, pénibles. Que de villes pourraient plus tard s'enorgueillir d'avoir en leur sein un de ces foyers de lumière et de foi, si elles voulaient aujourd'hui encourager les essais de leurs savants et de leurs jurisconsultes.

Honneur donc à M. Guigues de Champvans, préfet du Gard, qui comprend si bien les intérêts de son département, et qui veut sa gloire et sa prospérité.

## AIX ET AVIGNON.

La Provence jette les yeux sur Aix et sur Avignon. L'Archevêque d'Aix est très-occupé de la situation exceptionnelle de la situation topograhique de sa métropole qui en fait un centre pour toute la Provence, le comté de Nice, l'Algérie et

la partie du midi trop éloignée de Lyon ; depuis son installation il est attentif et voudrait fonder une Université catholique dans un de ces vastes hôtels, que l'aristocratie déserte, et dans lesquels grandirait à l'aise une belle école de sciences, de lettres et de droit.

D'autres trouvent Avignon plus central, et l'*Union nationale* de Montpellier se fait l'écho de leurs désirs. L'*Univers* du 2 septembre nous en parle en ces termes :

Les Évêques de la Provence « ne tarderont pas à se concerter » comme ceux du Languedoc, et la vieille cité papale, qui a possédé longtemps une Université fameuse, et que le Concile provincial de 1849 avait choisi pour la création d'un établissement de hautes études, qu'on dut ajourner, est toute désignée pour recevoir l'Université projetée.

Dans cette ville on aurait, ce qui n'est pas à dédaigner, l'appui d'une municipalité conservatrice, et la bibliothèque du musée Calvet, l'une des plus riches de province, offrirait de grandes ressources pour les études. Déjà, d'après la même correspondance, « une personne du plus haut mérite et de la plus grande piété offrirait une portion des locaux de l'ancienne Université. » A l'origine, l'Université ne comprendrait que trois facultés : théologie, lettres et droit ; les sciences et la médecine viendraient plus tard.

Tel est le spectacle que nous présente la France catholique depuis le vote de la loi sur l'Enseignement supérieur. Le 2 août, séance à Lille pour constituer l'Université du nord. Le 7 août, lettre du Cardinal Donnet pour se rallier à l'école théologique de Poitiers. Le 10 août, réunion d'Évêques pour la fondation d'une Université catholique à Paris. Le 15 août, appel de Mgr Freppel pour la fondation d'une Université catholique à Angers. A la même date, appel de l'Archevêque de Toulouse pour la fondation d'une Université catholique dans le midi. A la même époque, Lyon constituait son Comité sous la présidence de Mgr Thibaudier. Qui n'admirera la puissance et l'énergie que savent déployer pour le bien les laïcs et les membres du clergé entraînés dans une action commune par l'impulsion de leurs Évêques. En moins de deux mois, le nord, le

centre, l'est, l'ouest et le midi de la France, ont pu s'unir, s'organiser et nous faire entrevoir le jour d'ouverture de leurs Universités.

On nous répondra peut-être : Le mouvement est admirable, sans doute, mais n'eût-il pas mieux valu unir ces forces et agir avec plus de puissance, en concentrant toutes les ressources et toutes les énergies sur une seule fondation? Pourquoi disperser ainsi nos trésors et nos forces ?

Nos évêques ont raisonné autrement et ils sont meilleurs juges que nous. Et d'ailleurs l'atonie à laquelle nous condamne une centralisation exagérée ne leur donne-t-elle pas raison d'avance? L'Église veut l'unité, mais elle veut l'unité dans la vie; rien n'est plus fort que le lien qui unit entre elles les diverses parties de ce grand corps, que l'on appelle les diocèses, mais rien ne se meut avec plus de liberté que chacun de ces diocèses. Chacun d'eux s'appuie sur le caractère, les aptitudes, le génie de ses enfants, et c'est ainsi que s'établit cette belle variété d'œuvres et de perfections qui ornent le vêtement immaculé de l'Église. Pourquoi repousserions-nous cette aimable et féconde variété dans les fondations universitaires en France? Pourquoi vouloir toujours tout centraliser? Pourquoi vouloir exagérer la vie du cœur au risque de tuer le corps? Toutes les parties de la France ont-elles la même éducation, les mêmes besoins, les mêmes aptitudes? Et d'ailleurs y aurait-il avantage à agglomérer tous les jeunes catholiques de France dans une même ville? Remercions nos chefs de s'être affranchis de cette habitude d'uniformité qui nous enchaîne et qui nous tue. Ils ont consulté le bien de leurs diocèses et, s'appuyant sur les aptitudes et les goûts de leurs pays, ils ont pris une large part à l'initiative et doublé par là même leurs ressources et leurs forces. Que pour un petit pays comme la Belgique une seule Université suffise, soit; elle répond à des besoins et à des intérêts communs. Mais pour la France!

Avant la Révolution, alors que la France ne comptait que vingt-et-un ou vingt-deux millions d'habitants, elle peuplait

vingt-six Universités catholiques. Pourquoi n'en remplirait-elle pas cinq ou six, aujourd'hui que sa population s'élève à trente-cinq ou trente-six millions? Au moyen-âge, la seule Université catholique de Paris pouvait, aux grandes solennités jubilaires, organiser des processions de trente et quarante mille étudiants; pourquoi le Jubilé de 1900 ne nous ménagerait-il pas un spectacle semblable? Il en est des écoles comme des paroisses, plus on les multiplie et plus se multiplie le nombre des écoliers ou des fidèles. Honneur donc à NN. SS. les Évêques, qui n'ont pas douté de leur pays et qui ont soulevé un si beau et si admirable mouvement. Ils sont sûrs du succès.

Rien n'est encore fait, et néanmoins on peut affirmer dès aujourd'hui, sans crainte d'être démenti par les événements, que les Universités catholiques sont fondées en France.

Rien n'est fait, car les ressources manquent encore, les locaux ne sont pas prêts, les professeurs ne sont pas nommés, l'institution canonique n'est pas obtenue; on ne possède même pas encore les éléments indispensables pour pouvoir solliciter cette institution, sans laquelle il ne saurait y avoir d'Université catholique. Rien n'est donc fait et, néanmoins, les Universités catholiques sont fondées, car, à la tête du mouvement qui les prépare, se trouvent les chefs de la science et de la prière. La prière, toute-puissante pour attirer les trésors du ciel, ne sera pas moins puissant sur la terre. Elle anime le zèle et fortifie l'action. Les cœurs sont embrasés, les ressources arrivent, les professeurs se présentent, d'humbles habitations provisoires permettront d'attendre une installation plus digne de la science et de ses maîtres, tout est prêt. Les Universités vont naître, elles s'empresseront de demander au docteur infaillible, au Pape, le baptême et un parrain, l'investiture et un recteur, et puis elles commenceront leur noble carrière, avec la certitude de la victoire assurée aux institutions fondées sur la foi.

F. PICARD,
des Augustins de l'Assomption.

# LA THÈSE

# L'HYPOTHÈSE ET L'ANTITHÈSE

Un des plus vaillants champions de la liberté et de la vérité catholiques, M. le comte de Hemptinne, vient de publier, dans le journal *La Croix*, quelques réponses nettes, précises, lumineuses, sur des questions capitales que l'on est habitué à laisser dans l'ombre, que l'on trouve inopportun d'aborder de front et sur lesquelles on tolère les plus graves erreurs. Avant de livrer au public ce petit catéchisme anti-libéral, l'auteur l'a soumis au jugement de plusieurs théologiens. C'est revêtu de cette autorité que nous le reproduisons dans la *Revue* et que nous le soumettons aux méditations de nos lecteurs.

## I

### THÈSE, HYPOTHÈSE ET ANTITHÈSE.

1. — La société a-t-elle des devoirs?

*R.* Oui, tout comme les individus dont elle est composée.

2. — A quoi se résume le devoir de l'homme comme individu?

*R.* A être chrétien : nul ne peut refuser le bienfait de la rédemption.

3. — Les hommes ont-ils la puissance de ne pas vouloir être chrétiens?

*R.* Oui, ils ont cette puissance, mais elle constitue une imperfection de la liberté humaine..

4. — Les hommes qui usent de cette puissance et ne veulent pas être chrétiens, que font-ils?

*R.* Ils pèchent gravement.

5. — Si l'homme persévère dans cette volonté jusqu'à la mort, qu'adviendra-t-il de lui?

*R.* Il adviendra de cet homme ce qu'il a voulu lui-même : il sera banni éternellement de la présence de Dieu.

6. — La société a-t-elle aussi le devoir d'être chrétienne?

*R.* Oui, elle a aussi le devoir d'être chrétienne, comme elle a aussi la puissance de ne pas vouloir l'être.

7. — La société pèche-t-elle en ne voulant pas être chrétienne?

*R.* Oui, elle pèche, et ce péché ne restera pas impuni.

8. — Comment sera punie une société qui pèche?

*R.* Elle sera punie dans ce monde, parce que son existence finit dans le temps : elle sera éprouvée par la famine, la guerre, la peste, le pétrole et autres calamités bien connues de l'espèce humaine.

9. — Qui réprésente principalement la société comme agissante?

*R.* Les législateurs ou gouvernants.

10. — Quel est le devoir de la société dans sa législation?

*R.* De protéger le bien et de punir le mal : c'est ce qu'on est convenu d'appeler *thèse.*

11. — Qu'entend-on par *hypothèse?*

*R.* Ce sont les circonstances plus ou moins favorables dans lesquelles les législateurs sont appelés à appliquer la thèse.

12. — Qu'est-ce que *l'antithèse?*

*R.* C'est la règle du démon et le contraire de la thèse : punir le bien, protéger le mal.

## II

### CONDUITE DES GOUVERNANTS EN PRÉSENCE DE LA THÈSE, DE L'HYPOTHÈSE ET DE L'ANTITHÈSE.

1. — Les législateurs doivent-ils toujours protéger tout bien et punir tout mal?

*R.* Non, ils doivent tenir compte de l'hypothèse, c'est-à-dire de l'état moral du peuple auquel les lois sont destinées : ils peuvent s'abstenir de protéger certain bien et de punir certain mal : c'est ce qu'on appelle *tolérance.*

2. — Quand et jusqu'à quel point la tolérance est-elle licite?

*R.* Quand et pour autant que l'application de la thèse est impossible, inutile ou nuisible : *Ad impossibile, inutile aut nocivum nemo tenetur.*

3. — Comment un législateur chrétien peut-il remplir son devoir dans toute son étendue?

*R.* Il lui suffit de connaître la thèse et d'y conformer sa conduite pour autant que cela est possible et utile; il remplira ainsi la plénitude de son devoir, parce que ses lois, tout en étant incomplètes relativement à la thèse, seront complètes relativement à l'hypothèse.

4. — La tolérance du mal peut-elle être jamais élevée à la dignité du droit, ou, en d'autres termes, les hommes posant des actes mauvais, laissés impunis à cause de circonstances fâcheuses, peuvent-ils jamais acquérir le droit de n'être pas punis?

*R.* Jamais; mais ces hommes auront une liberté *de fait* et ne seront pas punis. Cette liberté de fait pourra et devra leur être enlevée, dès que les circonstances le permettront. Accorder le droit de faire le mal, c'est tomber dans l'antithèse.

5. — Quelle doit être la conduite des gouvernants en présence de l'antithèse?

*R.* Ils doivent absolument s'en éloigner : la loi ne peut, sous aucun prétexte, punir ou entraver le bien, protéger ou ordonner le mal.

6. — Les libertés dites *modernes* sont-elles conformes à la règle divine, c'est-à-dire à la thèse, ou inspirées par la règle satanique?

*R.* Elles sont évidemment l'application de l'antithèse, puisque, par ces libertés, on ne se borne pas à laisser impunies certaines infractions aux lois de Dieu, mais on garantit et protége la liberté du mal, laquelle mène à la corruption des mœurs et de l'esprit, et propage la peste de l'indifférentisme (1). (*Syllabus*, prop. 79.)

(1) Voici quelques textes servant à prouver ce que nous avançons :

1. *Déclaration des* DROITS *de l'homme* (1791), qui fut la base des libertés modernes : « Les hommes naissent libres et égaux en *droits*... La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société; elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protége, soit qu'elle punisse... La libre communication des pensées est un des *droits* les plus précieux de l'homme. »

2. *Constitution belge*, Tit. II. « Des Belges et de leurs *droits*. — La liberté des cultes, celle de leur exercice public, ainsi que la liberté de manifester ses opinions en toute matières, sont *garanties*. »

3. En Juillet 1845, le célèbre auteur de la *Pacification religieuse* ne fit pas de distinction entre les principes de la Révolution française et ceux qu'on n'a cessé de prôner depuis : « Nous proclamons l'esprit généreux, le véritable esprit de la

7. — La loi civile a-t-elle jamais réalisé la perfection de la thèse?

*R.* Non, parce que l'homme est un être faible et déchu.

8. — Le démon est-il jamais parvenu à établir dans les lois civiles l'entière antithèse?

*R.* Non, parce que ce serait l'enfer sur la terre.

## III

### CONDUITE DES GOUVERNÉS EN PRÉSENCE DE LA THÈSE, DE L'HYPOTHÈSE ET DE L'ANTITHÈSE.

1. — Que doivent faire les gouvernés dans un pays où la thèse a été relativement réalisée dans la loi?

*R.* Ils doivent remercier Dieu de la grande grâce qu'Il leur a accordée, et s'efforcer de la mériter de plus en plus, en observant fidèlement les lois de Dieu et de la sainte Église.

2. — Que doivent faire les gouvernés dans un pays où les gouvernants ont été contraints, par des circonstances fâcheuses, à ne pas appliquer la thèse si rigoureusement et à laisser certains maux impunis?

*R.* Ils doivent travailler, de concert avec les gouvernants, à améliorer les mœurs, à développer la foi, et à rendre possible de cette manière un pas vers la thèse.

3. — Que doivent faire les gouvernés qui ont le malheur de vivre dans l'antithèse?

*R.* Les devoirs qu'ils auront à remplir varieront d'après le degré de perversité de la loi : celle-ci peut, en effet, ou ordonner de faire le mal, ou défendre de faire le bien, ou mettre sur le même pied le bien et le mal, l'erreur et la vérité.

4. — Que doivent faire les gouvernés si la loi ordonne de faire le mal?

Révolution française... Nous tendons au vrai, au grand but des grands esprits de l'Assemblée constituante... La révolution est le triomphe des *droits* de la conscience humaine. » (P. 287, 288.)

1. « La liberté comme en Belgique, » — dit M. Laurentie, — « c'est la liberté du bien et du mal, de l'ordre et de l'anarchie... Dans le christianisme, il peut arriver que l'Etat se fasse païen autant qu'il le peut être, et c'est alors quelque chose de monstrueux, car c'est une profession publique de révolte contre Dieu. La liberté comme en Belgique, c'était cela et c'est cela encore. » (*Courrier de Bruxelles*, 17 février 1875.)

*R.* Ils n'ont qu'à imiter les premiers chrétiens, à dire *non licet*, et à mourir plutôt que d'obéir.

5. — Que doivent faire les gouvernés si la loi prohibe de faire le bien?

*R.* Si ce bien est *nécessaire* au salut, les gouvernés ont le devoir de ne pas obéir et de faire tout ce qui est possible pour procurer ce bien à eux-mêmes et aux autres. Si ce bien n'est pas *nécessaire*, ils ne sont pas toujours tenus de se le procurer malgré la loi.

6. — Que doivent faire les gouvernés si la loi est indifférente, comme en Belgique, et met sur le même pied l'erreur et la vérité?

*R.* Ils doivent gémir de vivre sous un régime si opposé à la règle de Dieu et faire tout ce qu'ils peuvent pour en amener le changement. A cet effet, ils feront usage de la liberté pour le bien — que la loi leur laisse, — pour redresser les idées, exposer les vrais principes, et faire comprendre combien Dieu a ces libertés générales en horreur.

7. — Quel est le devoir des gouvernés s'ils sont appelés par le gouvernement à prendre part à l'administration du pays?

*R.* Ils peuvent et doivent appliquer toutes les lois, tous les règlements qu'ils ne savent pas être contraires à la loi divine et aux droits de l'Église; ils ne peuvent dans aucun cas exécuter, promettre d'exécuter ou approuver des lois qui y sont contraires (1).

Comte DE HEMPTINNE.

(1) Pour sortir d'embarras, on a distingué entre celui qui *porte* la loi et celui qui l'*exécute*. Ce dernier, dit-on, n'est pas responsable, puisqu'il n'est qu'in instrument passif. — Nous demandons depuis quand un acte coupable devient innocent parce qu'un autre l'a ordonné. — Ensuite, connaît-on une loi qui subsiste sans exécution? Or, si l'exécution est une partie essentielle ou du moins intégrante de la loi, nous ne comprenons plus le sens de la distinction. — Les chrétiens pourraient-ils adorer des idoles en *exécution* de la loi? Les magistrats pourraient-ils les faire adorer?

RAPPORT

# SUR LE CONCOURS DRAMATIQUE

**Ouvert par l'Union des Œuvres ouvrières [1].**

---

EXCELLENCE [2],

J'aborde en ce moment, Messieurs, un sujet sur lequel les avis sont partagés; il s'agit des représentations dramatiques. Les uns les condamnent absolument, comme incompatibles avec les mœurs chrétiennes; les autres leur font une place presque dans l'Église : dans les Œuvres et dans les colléges catholiques, et les considèrent comme un utile moyen de récréation et même d'enseignement. Nous n'allons pas énumérer ici les raisons pour et les raisons contre. La discussion, souvent, n'a d'autre résultat que d'attacher plus fortement les deux partis à leur propre sentiment.

Le Bureau central, sans se préoccuper des théories, et en présence d'un fait constant, à savoir que la plupart des Œuvres donnent des soirées dramatiques, s'est livré dès l'origine à un labeur ingrat et peu fructueux : celui de l'*Indicateur théâtral.* Il a essayé de grouper, dans un catalogue motivé, quelques pièces acceptables; choisissant, dans le répertoire moderne, les moins déshonnêtes, et leur faisant subir des coups de ci-

(1) Lu en assemblée générale au Congrès de Reims, le 26 août 1875.
(2) Mgr Langénieux, archevêque de Reims.

seaux mal déguisés; désignant dans le théâtre d'éducation les pièces les moins ennuyeuses, — elles sont rares. Tout cela ne répondait pas à l'idéal de la scène, telle qu'il convient de la constituer dans nos Œuvres.

Au lieu de continuer à grouper ces éléments disparates dans un *Indicateur* qui ressemblait beaucoup à un étalage de bric-à-brac, on a pensé qu'il fallait créer de toutes pièces un répertoire et ouvrir un magasin de nouveautés. *Notre-Dame de Salut*, toujours prête à seconder les projets de l'Union, tira de son escarcelle une première mise de fonds de 500 francs pour achalander la maison; et le Bureau central peut aujourd'hui vous offrir vingt-sept pièces nouvelles, d'un mérite inégal sans doute, mais parmi lesquelles on trouvera largement de quoi *monter* des soirées magnifiques, pleines d'intérêt, de charme et d'édification.

Vous vous rappelez, Messieurs, les conditions du programme qui fut inséré dans notre *Journal officiel*, et fut adréssé en outre à tous ceux qui en firent la demande au secrétariat.

Toute liberté était laissée pour le nombre des actes, pour la forme, prose ou vers; mais il fallait choisir un sujet chrétien et la pièce devait être sérieuse, tenir du drame et non de la comédie. De plus, on excluait tout rôle de femme, et l'on priait les auteurs de ne point mettre en scène la personne adorable de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Ces restrictions, bien minimes, si l'on considère la latitude donnée pour le choix du sujet et pour la forme littéraire, ont paru cependant exagérées à quelques-uns des concurrents, et le jury s'est vu obligé de mettre hors concours plusieurs des ouvrages présentés.

Cette difficulté n'est point la seule que nous ayons rencontrée. La variété des sujets choisis par les concurrents, l'étendue très-inégale des compositions qui s'échelonne entre un et cinq, même six actes, enfin la comparaison à faire entre des œuvres en vers et des ouvrages en prose, nous ont amenés à cette conclusion que le programme, loin d'être trop étroit, était vraiment trop peu exigeant.

C'est bien le cas de répéter que : En ce bas monde, tout dépend du point de vue où l'on se place.

Avant d'analyser la pièce couronnée, permettez-moi d'énumérer simplement les titres des travaux présentés. La nomenclature ne sera pas longue, quelques sujets ont été traités plusieurs fois :

1° Sujets tirés de l'Ancien-Testament :

*Joseph*, *Moïse*, *Daniel*, *Saül*, *Judas Maccabée*.

2° Sujets empruntés à la vie des Saints :

*Saint Pierre délivré*; — *Le Martyre de saint Pierre ;* — *Apollonius et Philémon ;* — *Le Martyre de saint Symphorien ;* — *Le Martyre de saint Eustache ;* — *Saint Gervais et saint Protais*; — *Saint Georges ;* — *Saint Louis à Vincennes ;* — *Saint Louis dans les fers ;* — *Saint Jean de Capistran ;* — L'*Idole d'Irminsul* (*épisode* de la vie de saint Éloi).

3° Sujets empruntés à l'histoire des héros chrétiens ;

*Agricola, Duguesclin, Arthur de Bretagne*, *Jeanne d'Arc*, *Pimodan*.

Comment comparer et classer des œuvres si diverses ? Nous avons d'abord recherché les pièces les plus originales et les plus attachantes. Une fois ce premier travail accompli, le jugement comparatif devait prendre pour base les termes mêmes du programme. La justice exige que toute piéce qui s'en écarte, quelle que soit d'ailleurs la valeur de l'ouvrage, soit mise hors de concours. *Dura lex*, *sed lex*. Le jury a donc été forcé de mettre à part plusieurs drames dont les auteurs avaient cru pouvoir franchir la barrière. S'il s'était réuni comme nous dans cette salle royale, il eût sans doute faibli en faveur de deux concurrents qui ont mis en scène Jeanne d'Arc ; car une partie de leur drame se passe sous la voûte qui nous abrite en ce moment. Mais, un article formel avait interdit les rôles des femmes. Nous le regrettons d'autant plus que l'un d'eux, dans un drame en prose en six tableaux, bien étudié, bien conduit, a reproduit fidèlement les paroles historiques de la Pucelle d'Orléans, paroles si pleines de candeur,

d'à propos, et surtout si chrétiennes. Sauf de nombreuses négligences de style qui pourraient disparaître facilement, l'œuvre a été jugée très-propre à la représentation. Dans l'agencement du drame, l'auteur a su profiter du travail de M. Jules Barbier, dont la pièce a eu tant de succès à Paris ; et, sans l'inflexible raison du programme, le jury aurait probablement attribué à cette œuvre une mention honorable.

Le drame intitulé : *Joseph, Sauveur du monde*, a été mis sur le même rang.

Notre-Seigneur et la très-sainte Vierge ne pouvant figurer, sont remplacés par l'Aigle et la Colombe, en attendant que le Bureau central, brisant enfin le joug du janséniste Boileau, permette de représenter *Dieu, la Vierge et les Saints*.

Cette œuvre est remarquable par son originalité.

Le principal personnage, *Joseph*, est à la fois le fils de Jacob et le Christ dont il fut la figure.

Les frères de Joseph représentent l'humanité faible et déchue ; l'un est l'avarice, l'autre l'orgueil, un troisième la gourmandise ; celui-ci la jalousie, celui-là le respect humain. Enfin c'est tout un monde d'idées auxquelles il faudrait être d'abord initié. Il semble que l'auteur ait voulu vérifier le proverbe : *Tout est dans tout*. C'est un drame mystique et figuratif comme on en jouait au moyen-âge et dans lequel sont résumés l'*Ancien* et le *Nouveau Testament*.

Il est regrettable que le style, trop familier, ne soit pas à la hauteur des pensées. Le peuple chrétien n'est plus assez naïf pour admettre cette simplicité de langage, surtout dans l'expression des choses de la foi.

En somme, le drame de *Joseph Sauveur du monde*, nous a paru plutôt un sujet intéressant d'études, qu'une pièce à représenter dans nos Œuvres.

Nous avons dû encore classer en dehors du concours un drame lyrique d'une grande valeur intitulé :

*La France au Tribunal de Dieu*. Les seuls personnages de la pièce sont Notre-Seigneur Jésus-Christ, la très-sainte Vierge et les Anges. Cette œuvre, est, du reste, éditée et porte le nom

de l'auteur; elle est donc tout-à-fait en dehors de la règle.

Arrivons aux travaux qui remplissent exactement les conditions du programme.

La pièce couronnée par le jury est en vers; elle n'est pas longue quoique composée de quatre actes; l'action est rapide, pleine d'entrain et de variété. Elle a pour sujet :

*Saint Jean de Capistran*, avec cette devise :

« La vie des saints est le poème épique du christianisme. »

Le principal personnage est heureusement choisi. C'est à la fois un saint religieux et le héros de la croisade de 1456.

Fils d'un seigneur français, après une jeunesse brillante, Jean de Capistran est faussement accusé dans une sédition à Pérouse et jeté en prison. Pendant sa captivité, une vision lui révèle qu'il sera Franciscain.

Le 1er acte se passe à Pérouse. Jean rencontre saint Bernardin de Sienne et reçoit de lui l'habit de saint François, malgré les perfides suggestions d'un certain *Ridolfo*, qui est un démon caché sous la figure d'un homme, et que l'on voit reparaître sans cesse dans le drame, pour tenter le héros ou entraver ses desseins. La création de ce personnage est un retour heureux vers l'usage des vieux mystères où le diable avait d'ordinaire une place importante, comme il cherche d'ailleurs, et comme il réussit trop souvent à l'avoir dans les choses d'ici-bas. Il importe de montrer l'esprit du mal sous d'autres formes que les caricatures appelées : La tentation de saint Antoine.

Il semblerait au premier abord qu'une vêture monastique ne se prête pas à l'action dramatique. La scène est pourtant pleine de vie.

Saint Bernardin vient de calmer par sa parole l'effervescence populaire, Jean de Capistran s'approche du saint et lui révèle son désir de se donner à Dieu.

BERNARDIN.

Sais-tu que dans notre milice
L'Épée est une croix, la cuirasse un cilice?

CAPISTRAN.

Oui, je veux embrasser l'Ordre de Saint-François.

BERNARDIN.

Eh bien! sois, comme lui, chevalier de la Croix.

CAPISTRAN.

C'est là tout mon désir.

BERNARDIN.

Comme lui dans Pérouse
Prends-tu la pauvreté pour ta fidèle épouse?
Je la prends.

BERNARDIN.

Sauras-tu tout faire et tout braver?

CAPISTRAN.

Avec l'aide de Dieu.

BERNARDIN.

Bien, je vais t'éprouver;
Prends notre habit grossier; notre ceinture vile,
Sur un âne monté fais le tour de la ville,
Portant un écriteau sur lequel tu mettras
Les péchés les plus noirs dont tu te souviendras;
Et puis les bras en croix, le front dans la poussière,
Tu t'écrieras : Venez, tous, jetez-moi la pierre!

CAPISTRAN.

Je le ferai.

BERNARDIN.

Fais plus, vends ton palais, tes biens,
Et donne le produit à nos pauvres chrétiens.

CAPISTRAN.

Oui.

RIDOLFO : (*le démon*).

Quoi? te dépouiller de toute ta richesse?
Réfléchis; dans un cloître enterrer ta jeunesse!
Tu t'en repentiras au bout de quelques jours.

BERNARDIN.

Ce que l'on donne au ciel, Dieu nous le rend toujours.

RIDOLFO.

Folie!

CAPISTRAN.

Adieu!

RIDOLFO.

Non pas; au revoir! Sans scrupule
Ami, je te suivrai jusque dans ta cellule.

Au second acte la scène se transporte à Rome, au couvent de l'*Ara cœli*. C'est la cellule du moine. Le démon l'y poursuit, selon sa promesse. Il a imaginé une lettre calomnieuse qui déshonore le saint. Pratiquant jusqu'à l'héroïsme un précepte de la vie monastique, Capistran ne dit pas un mot pour se disculper.

LE GÉNÉRAL DE L'ORDRE.

Mon fils, de grands péchés cette lettre t'accuse.

RIDOLFO (*à part*).

C'est moi qui l'écrivis; jouissons de ma ruse.

LE GÉNÉRAL.

Lis l'accusation et réponds-moi; sois franc.

CAPISTRAN (*prosterné*).

Mon père, des pécheurs je me sens le plus grand.

LE GÉNÉRAL.

Ton crime est avéré, puisque tu le confesses.
Je ne puis tolérer de semblables faiblesses;

Avant la fin du jour sors de ce lieu sacré,
Dont tu souilles l'honneur.

CAPISTRAN.

Père, j'obéirai.

Le tentateur confondu cherche alors à démontrer au saint qu'il a tort de ne pas se disculper, mais Jean de Capistran lui raconte le dialogue entre saint François et le frère Léon, ou le Père de l'Ordre séraphique démontre que la joie parfaite consiste à être chassé du couvent, roué de coups, affamé et transi de froid.

Cependant le ciel même intervient et l'héroïque humilité du moine est reconnue en même temps que son innocence.

Le Pape le charge de prêcher la croisade. Il part pour Bude où Ridolfo l'a précédé, et travaille à prévenir les esprits contre lui. Mais la renommée annonce les miracles du saint.

Il a déjà ressuscité trois morts.

Le roi de Pologne Ladislas veut l'éprouver. Il commande à un chevalier de s'étendre sur le sol et de simuler le mort. Jean de Capistran arrive; invité à ressusciter le prétendu mort il s'écrie :

« Qu'il reste avec les morts ! »

On commence à douter de lui, mais il répète cette terrible parole : Albert est mort en effet, on l'appelle en vain, il est inanimé. L'épouvante gagne les cœurs.

Oui, sire, c'est justice, *s'écrie le saint*;
Vous vouliez me tromper par un vil artifice.
Le Seigneur sur cet homme a dit son jugement.

LADISLAS.

Je suis plein de douleur et d'épouvantement,
Père, pardonnez-moi ! Mais sans se reconnaître,
C'est en péché mortel qu'il expira peut-être.

Touché par ce beau sentiment, Capistran consent alors à demander à Dieu un miracle :

Levant les yeux au ciel!

Dieu terrible et puissant dont le souffle m'inspire,
Toi qui ressuscitas la fille de Jaïre,
Et l'enfant de Naïm à sa mère as rendu,
Daigne aussi ranimer ce jeune homme perdu.
Lève-toi, Dieu le veut!

LADISLAS.

Il revit.

HUNIADE.

Il se lève.

LADISLAS.

Cher Albert!

ALBERT.

O mon roi, non, ce n'est pas un rêve...
Au tribunal de Dieu, j'étais déjà porté,
Et je voyais les feux d'un enfer mérité.

TOUS.

Gloire à Dieu!

LADISLAS.

Gloire au saint!

CAPISTRAN.

Dieu seul est saint, mon frère.
Je ne suis, comme vous, que cendre et que poussière
Sans la grâce de Dieu, sachez-le, roi chrétien,
Je ne suis rien, je ne puis rien, je ne vaux rien.

RIDOLFO (*lui parle à l'oreille*).

Tu recevras un jour des prières publiques,
Et de tes ossements on fera des reliques.

CAPISTRAN.

Arrière, esprit d'orgueil !

RIDOLFO (*à part*).

Je suis encor vaincu.

Saint Jean de Capistran distribue alors la croix à tous les assistants et leur présente l'étendard que le pape lui a confié :

Le Saint-Père a, pour nous, béni cet étendard...
Voyez dans ces rayons ces trois lettres de flamme;
C'est du nom de Jésus le divin monogramme.
A ce nom doit fléchir le genou le plus fier,
Dans le ciel, sur la terre et jusque dans l'Enfer !
A genoux, mes enfants !

A ces mots, il désigne de la main Ridolfo qui s'agenouille avec rage.

Cette scène sera d'un grand effet à la représentation; elle montre quel parti on peut tirer de l'emploi du surnaturel chrétien dans le drame. Le démon visible à tous les yeux fait toucher du doigt les dangers qui ne cessent d'entourer l'âme chrétienne, même la plus sainte, et le démon forcé d'adorer le nom de Jésus rappelle la triste situation du diable dans le bénitier.

Le quatrième acte se passe à Belgrade; c'est la victoire des croisés, suivie de la mort instantanée du saint. Entre temps, Ridolfo, vaincu sans retour, se démasque tout-à-fait, et la terre, s'entrouvant sous ses pieds, le rend à l'enfer. Cette fin, malgré le chœur qui ajoute à la variété, est inférieure au reste de la pièce; elle est brusque et la forme laisse à désirer. Cet acte a besoin d'être retouché; le temps a dû manquer à l'auteur. Mais ces taches ne diminuent pas le sérieux mérite de l'ensemble, et, sans prétendre placer cette pièce parmi les chefs-d'œuvre, le jury lui a décerné à l'unanimité le prix de Notre-Dame de Salut (1).

(1) Le pli cacheté, remis entre les mains de Son Éminence, a été ouvert. L'attente de l'auditoire s'est changée en une douloureuse émotion en entendant pro

Nous avons accordé une première mention honorable à une tragédie en prose, en 5 actes.

*Le martyre de saint Symphorien*, avec la devise : « *Precor, nate, ut aspicias cœlum.* »

Cette œuvre a le mérite de développer doucement et sagement un sujet d'une nature dramatique violente. Le jeune *Symphorien* est aimé de son père *Fauste* avec une tendresse extrême.

L'empereur Marc-Aurèle, pour se les attacher l'un et l'autre, leur confère des titres très-enviables. Le jeune chrétien doit résister à l'attrait des grandeurs humaines et à l'amour de son père qui, tout en admirant sa foi, ne peut en accepter les conséquences terribles.

La lutte entre la foi chrétienne et la tendresse paternelle occupe une bonne partie de l'œuvre, et elle est bien conduite. Symphorien doit lutter aussi contre la haine habile du préteur Héraclius, païen cruel et hypocrite qui torture à la fois le père et le fils.

Le martyre de Symphorien et la résignation de son père forment le dénouement. La forme est correcte. Nous lui reprocherons seulement un peu de longueur dans les dialogues ; chaque interlocuteur parle trop longtemps ; l'auteur a une tendance à remplacer la conversation vivante et animée par ce que l'on appelle la tirade.

Cette réserve faite, nous n'hésitons pas à donner à cette œuvre le second rang dans le concours (1).

La seconde mention honorable a été attribuée à une tragédie en trois actes, en prose : *Agricola.*

La scène est à Rome, dans le palais impérial. Le général Agricola revient, avec son armée de la Grande Bretagne qu'il a conquise. Il a droit aux honneurs du triomphe. Sa modestie les refuse, mais la décision, généreuse en apparence, de

clamer le nom de M. le comte E. Lafond, qu'une mort rapide vient d'enlever, il y a quelques jours, à sa famille et aux œuvres de charité.

(1) L'auteur ne veut être connu que sous les initiales S. T.

l'empereur Domitien, les lui impose. Des courtisans, animés d'une jalousie persévérante, éveillent les soupçons de César, au point de lui faire considérer Agricola comme un rival. Agricola, prévenu par des amis, se refuse à la défiance.

Invité à un banquet solennel, il en revient empoisonné, mourant. Malgré les injonctions de l'empereur qui le fait garder au secret, un officier chrétien, le gaulois Vertorix, pénètre jusqu'à lui, et le décide à recevoir le baptême.

L'œuvre est d'un bon style. Les caractères sont remarquablement tracés. L'esprit chrétien n'y a pas autant de place que dans les pièces tirées de la *Vie des Saints* ; mais le héros, sans être encore baptisé, a une âme droite et *naturellement chrétienne*. Le baptême est la récompense de sa droiture. Agricola aura, sans nul doute, du succès à la représentation (1).

Enfin, une troisième mention est accordée à une tragédie tout-à-fait contemporaine, en trois actes et en vers.

Elle a pour héros *Pimodan*, commandant à l'armée du Pape, glorieusement tombé à Castelfidardo.

Le temps a manqué sans doute à l'auteur, sinon le faire. On remarque côte à côte, dans son œuvre, des passages très-remarquables et des parties très-négligées. Mais le patriotisme et la foi y rayonnent à chaque page. Nous lui conseillerons de la revoir, surtout de la raccourcir, et il en sortira une excellente pièce (2).

Nous aurions voulu analyser très-sommairement chacun des drames présentés, mais ce serait abuser de votre bienveillante attention.

Comme conclusion, le jury exprime le vœu que le concours soit ouvert de nouveau cette année, et même qu'il soit développé.

Un directeur d'œuvres annonçait à un jeune ouvrier les belles

(1) Cette pièce a pour auteur M. l'abbé J. M. Caillat, professeur de rhétorique au collége Saint-Michel, à Fribourg, Suisse.

(2) Auteur anonyme.

soirées dramatiques préparées par le concours : « Alors, Monsieur, nous ne rirons plus ? c'est si bon de rire. » Saint Thomas l'a dit : *Homo est risibilis;* le rire est un caractère particulier de l'homme, et les jeunes gens, surtout, ont besoin de rire. Le jury exprime donc le vœu que le Bureau central offre à l'émulation des auteurs deux prix : un pour le drame chrétien, et un autre pour une comédie à l'usage des œuvres. Il est bien entendu qu'on exigerait une comédie d'un genre digne, excluant la trivialité, qui ne ferait point rire aux dépens de ce qui mérite le respect, et où les coquins n'auraient point le plus beau rôle; enfin, une pièce capable d'amuser sans cesser d'être chrétienne. Cela est difficile, mais ce n'est point impossible : Réjouissez-vous dans le Seigneur, a dit saint Paul : *Gaudete in Domino semper.*

Le Rapporteur du Jury,

J. GERMER-DURAND.



# LA PLACE DU RÉDEMPTEUR

## DANS L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE

(Fin.)

---

### III.

Sont-ils nombreux, les chrétiens, surtout parmi les chrétiens instruits, qui se font une juste idée de la doctrine qu'ils font profession de pratiquer dans tous les détails de leurs actes? Cela ne tient-il pas à ce qu'un très-petit nombre ont trouvé l'occasion de l'étudier dans son ensemble?

N'est-ce pas parce qu'ils n'ont pas suivi le conseil de Notre-Seigneur, pour obtenir la bonne foi et le bon vouloir, qu'ils en oublient la nécessité dans les rapports avec Dieu et tout ce qui regarde les questions éternelles?

Cet exposé de la loi nouvelle produisit dans les âmes corrompues une profonde irritation qui ne tarda pas à gagner les masses ; l'argument des miracles fut repoussé en les attribuant à Béelzébut, et la Parole éternelle fut réduite à se couvrir du voile des paraboles, divine industrie qui, en ménageant les cœurs malades, excitait encore par la curiosité les dernières étincelles de la sincérité. Ne semble-t-il pas sentir aussi sous ce voile miséricordieux, une céleste mélancolie qui nous révèle combien l'âme du Rédempteur était sensible à ce péché, le plus difficile à pardonner. La parabole du semeur, celle de l'ivraie, du grain de sénevé, du filet, etc, ; plus tard celle du festin, des ouvriers de la vigne, de l'enfant prodigue, sont le fruit de cette

situation, et renferment pour les esprits sincères les plus fructueuses leçons.

Mais Jésus sait que ce n'est *qu'après avoir été élevé qu'il attirera tout à Lui* (XII, 32). Il n'attendait le succès qu'après sa mort; et il disposa toutes choses pour faire son œuvre sous l'impulsion de son Esprit.

Son Église le fera revivre par la série de ses fêtes, par la prédication de sa parole, par sa présence eucharistique et son sacrifice. Il demeurera dans son sein à l'état de victime, il l'animera de son esprit, il en sera l'âme et il opérera toutes choses du fond du mystère.

Il a déjà choisi douze apôtres, il les exercés à la prédication ; il les a formés à une mission pauvre, désintéressée, ingrate, laborieuse (1), puis il choisit officiellement Pierre pour être le chef (2) et le fondement de l'Église, en l'assurant que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. |Durant toute sa vie publique, c'est sur ses apôtres que paraissent se concentrer ses soins les plus assidus pour fortifier leur foi, pour leur exposer sa doctrine et former leurs mœurs à ses enseignements. Il leur explique ses paraboles ; il leur expose les points secrets de sa doctrine ; il cherche à faire pénétrer en eux l'idée de ses humiliations, l'idée des vertus et de la mission qu'il veut obtenir d'eux ; mais il éprouve de longues et profondes résistances et il leur en témoigne plusieurs fois son mécontentement. Pierre ne peut se faire à l'idée des humiliations de son Maître (Matth. XV, 22). Ils ont toujours l'idée d'un règne temporel (Marc IX, 33) ; ils y reviennent encore à la dernière heure (Luc XXII, 24), et c'est alors que vient cette scène ineffable, où Jésus, voulant faire dans leur cœur une impression ineffaçable, se fait leur esclave et se met à leur laver les pieds (3), puis il leur donne les pouvoirs du sacerdoce, il établit de nouveau la primauté de saint Pierre, et le

(1) Math. X.
(2) Math. XVI, 18.
(3) Jean, XIII.

charge de confirmer ses frères. Au moment de les quitter, sur le chemin de Gethsémani, il laisse échapper toute la tendresse de son cœur à leur égard ; il multiplie les recommandations ; il leur promet l'Esprit consolateur, et termine par une ineffable prière où rayonne tout l'amour de son âme divine. Oh ! pourquoi les chrétiens n'ont-ils plus la première notion de ce magnifique Évangile de saint Jean, et surtout des chapitres qui le terminent ?

Les jours que Jésus passa sur la terre, après la résurrection, n'ont pas d'autre objet que d'affermir la foi des apôtres, de leur donner la mission et la plénitude des pouvoirs apostoliques, et de les préparer, par le désir et la prière à recevoir l'Esprit qui doit leur enseigner toutes choses, et les transformer tout entiers.

Si Jésus leur demande beaucoup, à eux et à tous ceux qui croiront à leur parole, c'est qu'il leur apporte des fleuves de vie qu'il veut faire déborder dans les cœurs fidèles. Il est venu, dit-il, apporter la vie (1), mot immense, dont la portée n'avait jamais encore été révélée au monde. Or la vie est en Lui (2), la vie c'est Lui (3), et il est le pain de vie (4).

Cette vie c'est l'abondance de la vérité pure par la foi dans l'intelligence ; Jésus est la lumière du monde (5) ; c'est le feu de l'amour sacré. Il est venu l'allumer (6) ; c'est l'énergie surhumaine de tous les martyrs, le chrétien *peut tout en celui qui le fortifie* (7). Il a organisé, dans les sacrements et dans la perpétuité de sa vie au sein de l'Église, le système le plus puissant pour la communication, l'alimentation et l'expansion de cette vie sacrée ; et il a tout résumé dans sa vie eucharistique (8). Celui qui mange sa chair sacrée demeure en Jésus-Christ, et

(1) Jean, x, 10.
(2) Jean, I, 4.
(3) Jean, XIV, 6.
(4) Jean, VI, 35.
(5) Jean, VIII, 12.
(6) Luc, XII, 49.
(7) Philip, IV, 13.
(8) Off. Corp. C.

Jésus-Christ demeure en lui (1), comme le cep demeure en la vigne (3). Celui-là vit pour Lui (2) ; il vit de sa vie ; les pensées de Jésus deviennent ses pensées il en reçoit les sentiments, les tendances, la force, et il est vrai de dire : Le chrétien est un autre Jésus-Christ ; et le chrétien doit dire : *Ce n'est pas moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi* (1). Et tout cela c'est de l'histoire vivante depuis dix-huit siècles à la face du soleil.

## IV.

La lutte occupe la plus large part dans la vie publique du Rédempteur. Elle commence dès l'origine et va grandissant chaque jour jusqu'à la Croix du Calvaire. Elle s'engagea avec l'orgueil et la mauvaise foi, à sa première apparition à Jérusalem. Mais c'est Satan qui se cache derrière les passions des hommes, et c'est avec lui surtout que la guerre se déclare. Le Sauveur était venu pour briser son empire et arracher à ses chaînes l'homme qui, dans ce combat, ne sera qu'un instrument. C'est là ce que l'historien ne doit pas perdre de vue, ce qu'il doit éclairer d'une vive lumière, afin de rétablir dans les esprits ce point capital de la foi chrétienne, qui est si étrangement méconnu, surtout par les hommes qui ont une certaine éducation.

Jésus est le rival de Satan. Celui-ci sait qu'un vainqueur doit venir, et c'est de toutes les créatures de Dieu celle qu'il déteste le plus. Tout d'abord, à l'apparition de Jésus-Christ, il soupçonne, il essaie, il croit voir, et enfin sa haine est décidée.

C'est cette grande lutte dont il faut faire saisir tous les détails à un chrétien dès sa jeunesse, en lui imprimant fortement dans l'esprit les grands principes qui l'éclairent..

(1) Jean, VI, 57.
(2) Jean, XV, 4.
(3) Jean, XI, 58.

La lutte entre Dieu et le mal est de toutes les heures et de tous les siècles, et le Rédempteur aussi, le représentant de Dieu, *était hier, il est aujourd'hui, il est de tous les siècles* (1). Cette lutte, Dieu a voulu l'incarner et la dramatiser une fois dans le temps, afin que les yeux de l'homme pussent la voir, et la toucher dans tous ses éléments, dans leur action et dans leur marche ; l'historien doit donc entrer dans ce dessein de Dieu, et montrer à l'œuvre, Dieu d'un côté avec sa vérité, sa patience miséricordieuse, ses divines industries, sa sagesse et son amour infinis comme lui, dans ses moyens et dans ses excès incroyables ; et de l'autre, Satan et ses agents enchaînés par l'orgueil, la cupidité, la volupté, l'ambition, la lâcheté, la légèreté, l'ingratitude, dont les moindres germes, caressés volontairement, conduisent l'homme, quand l'occasion et l'épreuve se présentent, aux crimes les plus inattendus ; et de là se tire rigoureusement la conclusion de l'Apôtre : « Ils crucifient de nouveau Jésus-Christ (2) ; » parce que, à quelque point de la durée qu'ils soient placés, ils deviennent solidaires de ce parti *du monde* toujours subsistant, toujours homicide, en face du Christ vivant qu'il a crucifié.

Serait-ce parce que cette histoire, la plus grande de toutes, porte avec elle ces torrents de lumière, qu'elle a été écartée comme une épave sans valeur ?

Ces événements embarrassent le rationalisme ; il les a relégués dans l'ombre, et les chrétiens les y ont laissés !!!

Depuis le jour où les Pharisiens ont compris ce que Jésus voulait, la haine s'enflamma pour ne plus s'éteindre ; rien de pire que la haine de l'hypocrisie ; l'hypocrisie fait des choses les plus sacrées le manteau de ses vices, ou ne veut pas aller droit avec Dieu. Ils cherchent des torts au Sauveur ; ils en ont trouvé un : Il fait des miracles le jour du Sabbat (3) ; c'est une œuvre défendue ! Pauvre nature humaine ; quand

(1) Hébr., XIII, 8.
(2) Hébr., VI, 6.
(3) Luc, XI, 7.

elle veut des raisons il ne lui coûte pas d'abdiquer et de tuer sa raison et jusqu'au bon sens! hélas, ce mal est sous nos yeux.

Ils le suivirent à trace dans toute la Judée, et pour détruire l'effet des miracles, ils les attribuent à Beelzébut (1). De pareilles raisons suffisent à la mauvaise foi et à la légèreté. Ils se montrent blessés de ce qu'il ne paraît pas faire grand cas de leur vertu, de ce qu'il choisit les pauvres et les petits; ils lui reprochent d'aller avec les gens de mauvaise vie (2), de ne pas suivre les traditions des anciens (3). Jésus répond à tout avec calme, parfois avec énergie, et finit par démasquer cette hypocrisie qui, avec ses affectations de religion et de traditions, trouvait le moyen de violer la loi sur tous les points.

Ils ont déjà parlé de le faire mourir, et dès l'abord ils ont menacé ses partisans (4). Mais à la seconde Pâque, après que Jésus aura affirmé sa divinité, la résolution est arrêtée et il évitera de paraître à Jérusalem à la troisième Pâque (5). Mais il doit témoignage à la vérité, et il sait son heure. Tout est calculé; il reparaît à Jérusalem à la fête des Tabernacles (6) et à celle de la Dédicace (7). Il affirme plus que jamais sa mission et sa divinité ; il dit hautement la vérité sur tous (8). A plusieurs reprises on envoie des soldats pour l'arrêter, on prend des pierres pour le lapider, Jésus continue avec cette sûreté surhumaine que rien n'ébranle. L'heure n'est pas venue.

Il faut faire suivre dans saint Jean, dans ce langage à la fois si simple et si profond qui n'appartient qu'à lui et qui trompe si facilement l'ignorance et la légèreté, les péripéties si attachantes de cette lutte grande comme le monde. A un mo-

(1) Matth., XII, 24.
(2) Matth., IX, II,
(3) Matth., XII, 2.
(4) Jean, III, 1.
(5) Jean, V, 19.
(6) Jean, VI.
(7) Jean, VII,
(8) Jean, X, 22.

moment donné, Jésus s'éloigne pour laisser quelques jours de rêve, et puis il va frapper le coup suprême pour atteindre les dernières espérances de bonne foi, jeter à la haine un solennel défi, et l'écraser par le plus beau triomphe qu'un homme ait obtenu ; il posera ainsi les pierres d'attente pour le jour de l'effusion du Saint-Esprit. La parole de Dieu est le plus souvent un plongeur qui disparaît pour reparaître plus loin, c'est le grain de sénevé.

Jésus résuscite Lazare. Tout Israël vient contempler cette solennelle constatation de l'action divine. La haine conclut à la mort du mandataire divin.

Avant de se livrer à eux, Jésus veut faire un dernier miracle, le plus difficile de tous, malgré les manœuvres de la colère armée de toute la puissance de la nation ; il soulève le monde entier qui vient d'envoyer à Jérusalem ses représentants de tous les points de l'univers, et obtient la plus grande manifestation, la plus spontanée, la plus enivrante, que la terre ait jamais eue. Et puis, durant quatre jours, il tient ses ennemis en suspens à son gré, achevant ce qu'il voulait dire, au milieu même du Temple.

Enfin l'heure a sonné ; le grand drame s'ouvre par la trahison d'un apôtre, voué au mal par les chaînes de l'avarice, et se jetant dans les horreurs de ce hideux forfait malgré les efforts plusieurs fois répétés de son maître attendri pendant le dernier souper. Rien ne peint la lutte de la bonté divine sur un cœur qui va succomber, comme cette admirable scène, à laquelle s'ajoutent les sollicitations si pressantes du Sauveur pour obtenir de Pierre et de ses apôtres, plus de vigilance et de prière, moins de présomption et de préoccupation terrestre, afin d'être prêts pour l'épreuve qui va venir, et à laquelle ils vont tous succomber. Le jardin des Olives est une heure de mystère intime, et pendant cette heure cruelle Jésus ne trouvera plus un ami. O faiblesse désolante de la chair ! Le Dieu incarné fait encore sentir sa dignité et son pouvoir au moment de se livrer ; et puis c'est l'heure du mal et du pouvoir des ténèbres. Heures amères ! quand il plaît à Dieu de laisser au

mal le pouvoir de faire son œuvre ! Il veut le laisser faire, parce que l'heure en a donné le droit à Satan, parce que la divine Patience se prépare à tirer le bien du mal. Mais alors il n'y a rien à faire qu'à souffrir en silence, en comptant sur Dieu. C'est l'heure de la haîne hypocrite embarrassée de son triomphe dans Caïphe et les siens ; l'heure de l'abjecte brutalité qui se plaît à couvrir de boue ce qui est grand, ce qui est beau, ce qui est vénérable ; c'est au visage de Jésus qu'elle s'adresse. Il devait être si beau !

Toutes les passions doivent avoir leur rôle dans cette grande tragédie humaine, de façon qu'en le contemplant, chaque homme puisse voir sa situation à l'égard de Dieu à tous les instants de la durée, et se classer.

Judas y a mis l'avarice, Pierre et ses confrères la présomption, les préoccupations humaines et la lâcheté ; les pharisiens l'orgueil avec les vices et la haine qu'il engendre. Hérode va y mettre la volupté qui ricane et qui couvre Dieu de mépris, parce qu'il ne veut pas l'amuser ; Pilate y mettra la lâcheté ambitieuse et intrigante qui ne sait user du pouvoir que pour faire le mal, parce qu'en présence d'un devoir qui demande le sacrifice, il cherche les expédients pour éluder le devoir, et ils ne fait qu'aggraver le mal et le rendre plus cruel et plus inévitable.

La foule fait sentir ce que peut sa légèreté versatile, son ingratitude pour celui qui a guéri tant d'infirmes parmi eux, sa méchanceté cruelle qui, à quatre jours de distance, change des hosanna pleins d'ivresse en cris de mort sans pitié.

Quelques âmes généreuses n'ont plus que leurs larmes. C'est dans la femme que se trouve la dernière ressource du cœur humain ; enfin les amis timides auront quelques moments de remords et de courage au dernier moment.

Trois heures mystérieuses se passent sur la croix, pendant que les ennemis jouissent d'un moment de triomphe qui n'est pas sans inquiétude au milieu du bouleversement de la nature. Jésus, par quelques paroles profondes, indique à ses fidèles quelque chose de ce qui se passe entre le ciel et la terre.

Enfin tout est fini. Un cri terrible, immense, ébranle la terre et fait tressaillir la création, la nuit est vaincue, le règne de Satan est fini ! l'homme ne saura jamais ici-bas la grandiose révolution qui se produit dans les œuvres de Dieu. Au troisième jour le nouveau Roi paraîtra dans sa victoire et réclamera, au nom de son sang donné pour le monde le prix qui lui fut promis, les frontières de l'univers ; et, dans quarante jours, il entrera le premier dans le sanctuaire fermé, conduisant derrière lui les justes de quarante siècles.

Tous les catholiques doivent savoir cette divine histoire. Des jeunes gens baptisés ne peuvent pas sortir du collége sans la posséder sérieusement, sans avoir bien senti que ce n'est pas là une légende, mais la base qui porte tout l'édifice de l'histoire, et à laquelle il faut nécessairement tout relier.

Sous quelle forme, sous quel ordre, par quelle voie fera-t-on entrer cet enseignement dans les classes ? probablement il serait difficile d'établir une règle générale. L'essentiel pour le moment serait que l'on vit bien la terrible lacune, et que l'on sentît le devoir de la combler. Avec cela on arrive toujours à trouver les moyens. Quand le professeur d'histoire est un prêtre, l'histoire évangélique trouvera naturellement sa place dans son cœur. En tous cas, les cours d'instruction religieuse gagneraient beaucoup à présenter la vérité sous forme historique et géographique, au lieu de faire sèchement de la dogmatique ou de la controverse. Car la Providence a mis les enseignements dans les faits.

T. DE SAINTE-MARIE.



# LÉGISLATION DE L'ENSEIGNEMENT

—

**Décret sur les établissements d'instruction publics ou libres, en Algérie.**

---

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts;

Vu l'arrêté du Gouvernement, en date du 30 mai 1848, et l'arrêté du chef du pouvoir exécutif, du 16 août 1848;

Vu la loi du 15 mars 1850, et spécialement l'article 81 de ladite loi;

Vu les lois du 14 juin 1854, 21 juin 1865, 10 avril 1867 et 19 mars 1873;

Vu les décrets des 29 juillet, 7 octobre, 20 décembre et 30 décembre 1850;

Vu les décrets du 22 août 1854;

Vu l'arrêté du 30 décembre 1853;

Vu l'avis du conseil supérieur de l'instruction publique;

Le conseil d'État entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les établissements d'instruction, publics ou libres, en Algérie, sont placés dans les attributions du ministre de l'instruction publique.

Néanmoins, les écoles arabes-françaises situées en territoire militaire, et les écoles musulmanes dans toute l'Algérie, restent placées sous l'autorité du gouverneur général.

Art. 2. — La législation qui régit actuellement l'instruction publique en France est applicable à l'Algérie, sauf les modifications résultant du présent décret.

Art. 3. — L'Algérie forme une circonscription académique, dont le le chef-lieu est à Alger.

Art. 4. — Le conseil académique d'Alger se compose :

Du recteur, président;

Du directeur général des affaires civiles;

De l'archevêque d'Alger ou de son délégué;

Des inspecteurs d'académie de la circonscription;

Des doyens des facultés ou directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur;

De six membres choisis par le ministre de l'instruction publique, pour trois ans, savoir :

Quatre parmi les membres du clergé catholique et les représentants des cultes non catholiques reconnus en Algérie;

Deux parmi les membres de la cour d'appel;

De deux membres choisis par le gouverneur général, pour trois ans, parmi les fonctionnaires ou personnes notables de la circonscription.

Art. 5. — Le conseil académique exerce, en ce qui concerne les affaires disciplinaires et contentieuses relatives aux établissements libres d'instruction secondaire, les attributions déférées aux conseils départementaux par l'article 7 de la loi du 14 juin 1854.

Art. 6. — Le conseil départemental de l'instruction publique, pour chacun des départements de l'Algérie, se compose :

Du préfet, président;

De l'inspecteur d'académie;

De l'évêque ou de son délégué;

D'un ecclésiastique désigné par l'évêque;

Du procureur général près la cour d'appel dans le département d'Alger, et du procureur de la République près le tribunal de première instance du chef-lieu dans les autres départements;

De membres nommés, pour trois ans, par le ministre de l'instruction publique, savoir :

Un ministre de l'une des deux églises protestante dans le département où il existe une église légalement établie;

Un membre du consistoire israélite dans les départements où il existe un consistoire légalement établi;

Un musulman;

Un membre de la cour d'appel dans le département d'Alger; un

président ou juge titulaire du tribunal civil du chef-lieu dans les autres départements ;

Quatre fonctionnaires ou personnes notables, dont un inspecteur de l'enseignement primaire.

Art. 7. — Le gouverneur général est membre de droit du Conseil académique d'Alger et des conseils départementaux de l'instruction publique en Algérie. Quand il assiste à une séance, il la préside.

Art. 8. — Le gouverneur général peut, dans les délais prévus par les articles 28 et 54 de la loi du 15 mars 1850, s'opposer à l'ouverture des établissements d'enseignement libre, dans l'intérêt de l'ordre public en Algérie.

L'opposition est portée directement devant le conseil supérieur de l'instruction publique, qui sera saisi dans sa plus prochaine session.

Art. 9. — Sous l'autorité du ministre de l'instruction publique, le recteur exerce :

En ce qui concerne l'enseignement secondaire libre, les attributions déléguées aux inspecteurs d'académie par le second paragraphe de l'article 9 de la loi du 14 juin 1854 ;

En ce qui concerne l'enseignement primaire public ou libre, l'autorité conférée aux recteurs par la loi du 15 mars 1850.

En outre, il nomme et révoque les instituteurs et les institutrices publics et les directrices des salles d'asiles, sur le rapport del'inspecteur d'académie du département; il les choisit, soit sur la liste d'admissibilité et d'avancement dressée par le conseil départemental, soit sur la présentation des supérieurs des associations religieuses vouées à l'enseignement et autorisées par la loi ou reconnues comme établissements d'utilité publique.

Les consistoires jouissent du droit de présentation pour les instituteurs et les institutrices appartenant aux cultes non catholiques.

En ce qui concerne les écoles arabes-françaises établies dans les territoires civils et les écoles israélites dites *midrashim*, des arrêtés pris par le ministre de l'instruction publique détermineront le régime spécial de ces établissements et les attributions du recteur.

Le recteur adresse au gouverneur général, pour être soumis au conseil supérieur du gouvernement, un rapport annuel sur la situation de l'instruction publique de l'Algérie.

Art. 10. — Les professeurs et fonctionnaires de l'instruction publique autres que les instituteurs et les institutrices reçoivent, en

Algérie, le traitement accordé en France à leurs fonctions et à leur classe; ils jouissent, en outre, du supplément colonial.

Art. 11. — Un règlement d'administration publique déterminera les charges des départements et des communes en ce qui concerne l'enseignement primaire public.

Jusqu'à la promulgation de ce règlement, l'arrêté ministériel du 30 décembre 1853 reste en vigueur

Le minimum obligatoire des traitements des instituteurs et des institutrices des écoles publiques sera provisoirement celui qui est déterminé par les paragraphes 1er et 2 de l'article 1er de l'arrêté du 30 décembre 1853, pour les instituteurs établis dans les localités de l'Algérie non érigées en communes.

Art. 12. — Dans les écoles musulmanes de tout ordre et dans les écoles arabes-françaises situées en territoire militaire, l'autorité du gouvernement général s'exerce par l'intermédiaire du recteur et des généraux chargés de l'administration du pays.

L'organisation du service est réglée par arrêtés du gouverneur général.

Art. 13. — Un règlement d'administration publique déterminera les dispositions de la loi du 12 juillet 1875 qui seront applicables à l'Algérie.

Art. 14. — Le ministre de l'intérieur, le ministre de l'instruction publique et le gouverneur général de l'Algérie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 15 août 1875.

Maréchal DE MAC-MAHON,
duc DE MAGENTA.



# VARIA.

## THÉATRE CHRÉTIEN

### L'École de la Croix et les Jeux de la Passion à Oberammergau

**Pour confirmer par un exemple les théories émises dans la *Revue* au sujet de l'art dramatique, il nous a paru très-utile de reproduire ici en partie un feuilleton de l'*Univers* sur les scènes sacrées encore en usage dans les campagnes de la Bavière.**

Toute la différence qui est entre l'École de la Croix et les Jeux de la Passion consiste en ce que, dans ceux-ci, les épisodes de la vie de Jésus-Christ sont représentés dramatiquement et les scènes de la Bible qui se rapportent à ces épisodes figurées par des tableaux plastiques, tandis que dans l'École de la Croix c'est exactement l'inverse. Les Jeux de la Passion ont aussi lieu tous les dix ans, tandis que l'École de la Croix est représentée par occasion : la représentation de la Croix a eu lieu pour la dernière fois en 1821, et la raison qui fait qu'on la donne cette année, est que le roi de Bavière vient de faire don aux gens d'Oberammergau d'un groupe colossal en pierre de taille, comprenant Notre-Seigneur sur la Croix, la sainte Vierge et l'apôtre saint Jean. D'autre part, les jeux de la Passion durent une journée entière, tandis que la représentation de l'école de la Croix n'exige quère plus de trois heures.

Au seizième et au commencement du dix-septième siècle, les jeux de la Passion étaient très-répandus dans toute la haute Allemagne; mais qu'ils se soient perpétués à Oberammergau, en voici la raison : les calamités de la guerre de Trente-Ans s'étaient fait sentir jusqu'en cette paisible contrée; des hordes de Suédois avaient plusieurs fois ravagé tout le pays, détruit les reliques de l'église d'Oberammergau, volé les objets précieux et tout ce qu'ils avaient trouvé de vivres, si bien qu'il en résulta une cherté de denrées telle que beaucoup de

gens périrent par la faim. En outre, la peste vint à sévir; mais les gens d'Oberammergau, en établissant autour du village une sorte de cordon sanitaire, parvinrent à s'en garantir jusqu'au jour anniversaire de la consécration de leur église (25 septembre 1634).

« Pour lors, dit la Chronique, il y avait un homme d'ici, s'appelant Gaspar Schuchler à Eschenlohe, faucheur; iceluy avait dit en soi-même qu'il voulait s'en retourner au pays dans la nuit d'avant la fête, pour voir une fois ce que faisoient sa femme et ses enfants. Si que il tourna la montagne et entra par où il n'y avait point de garde, sa maison étant tout à proximité de la barrière. Aussi, déjà au lundi, il ne fut plus qu'un cadavre, à cause qu'il avait emporté sur soi un germe de peste. Et alors, du même lundi jusqu'à la saint Simon et Judas, en l'espace donc de 33 jours, sont mortes 84 personnes. En si piteux cas s'assemblèrent de la commune six et douze hommes, qui firent le vœu de jouer la tragédie de la Passion tous les dix ans, et dès ce temps oncques personne n'est plus mort, encore que d'aucuns eussent conservé des symptômes de cette maladie. »

La Passion de Notre-Seigneur fut représentée cette même année, et presque tous les dix ans, selon le vœu de leurs ancêtres, les habitants d'Oberammergau continuèrent à faire de même, à moins que la guerre ne désolât leur pays.

J'avoue que ce n'était point sans arrière-pensée que je venais à Oberammergau; l'École de la Croix me semblait déjà moins propre à choquer le sentiment religieux, en ce que l'on n'y voit point parler et agir Notre-Seigneur, comme cela a lieu dans les Jeux de la Passion; mais pourtant la pensée qu'un homme, paysan ou prince, il n'importe, devait revêtir un costume semblable à celui que la tradition fait porter à Jésus-Christ, représenter l'attitude et les gestes du Sauveur des hommes dans les principales circonstances de sa vie terrestre, le montrer enfin sur la croix, accomplissant le sacrifice offert pour nous au Père éternel, cette pensée ne laissait pas de me plonger dans une sorte d'inquiétude, qui dura d'ailleurs jusqu'à l'instant où je mis le pied dans le théâtre d'Oberammergau. Je me rappelais, en effet, que Racine s'est cru obligé à expliquer dans sa préface d'*Athalie*, comment il avait osé mettre sur la scène un prophète inspiré de Dieu, et qui prédit l'avenir; j'avais présents à la mémoire les vers si connus de Boileau :

Chez nos dévots aïeux le théâtre abhorré
Fut longtemps dans la France un plaisir ignoré.

De pèlerins, dit-on, une troupe grossière
En public, à Paris, y monta la première;
Et, sottement zélée en sa simplicité,
Joua les Saints, la Vierge et Dieu, par piété....

et je croyais, en noble compagnie, mais quelque peu janséniste, il est vrai, que le spectacle que j'allais voir ne se pouvait guère souffrir, et offrait à tout le moins des raisons de n'y pas donner son approbation tout entière. Rien n'était plus faux, ainsi que j'eus la joie de le constater.

Nous fûmes sur pied d'assez bon matin. La représentation devait commencer à neuf heures....

Sur le chemin du théâtre, nous voyons une foule de piétons et bon nombre de carioles accourant bride abattue des villages voisins. Un ciel sans nuage éclaire la campagne ; une petite brise tempère l'ardeur des rayons du soleil : on dirait que la nature veuille montrer qu'elle prend plaisir à un si grand concours. Le théâtre est à moitié plein lorsque nous entrons; nous remarquons plusieurs prêtres parmi les spectateurs. La foule est en général assez recueillie, comme il est convenable d'ailleurs, et l'on attend le lever du rideau en parcourant le livret où sont indiquées les scènes de l'Ancien Testament qui seront jouées, ainsi que celles du Nouveau qui seront représentées. Peu après neuf heures, l'orchestre fait entendre quelques sons; le chœur, composé d'hommes, de femmes et d'enfants des deux sexes, paraît au-devant du rideau, qui se lève en suite d'un court prologue, et laisse voir le signe admirable de notre rédemption, la croix, autour de laquelle sont groupés, dans une posture d'adoration, des chrétiens de tous âges. Pendant ce tableau, des personnages du chœur chantent à tour de rôle, air, récitatif ou duo, des vers très-simples, se rapportant au tableau qu'on voit sur la scène; lorsque la toile tombe, tout le chœur chante. Voici, par exemple, les paroles du chœur après le premier tableau :

Que l'École de la Croix nous apprenne à marcher
Dans le chemin du Seigneur, dans la voie de la vertu,
A penser en vrais chrétiens et à agir de même.
Oh! venez! — Jésus va devant.

Une émotion indéfinissable s'empare déjà de vous à l'aspect de cette simple croix, et lorsque vous entendez ces voix un peu rudes chanter gravement, et avec une dignité qui n'a rien d'apprêté, des vers sobrement composés, comme on vient de voir, et remarquablement

appropriés au sujet. Et puis, la pensée qui s'offre alors tout naturellement à l'esprit est que Jésus-Christ ayant appelé à lui des pauvres de ce monde pour en faire des apôtres, il est juste que ce soient des gens du peuple, d'humbles paysans, qui se chargent de retracer dans un obscur théâtre en bois quelques traits de la vie du divin maître ; on songe qu'il serait odieux et repoussant de voir de vrais comédiens, dans une salle étincelante de lumière et d'or, représenter des choses avec lesquelles l'air mondain, ni la richesse des ornements, des costumes ou la décoration n'ont rien de commun ; et l'on parvient enfin à cette conclusion que les représentations de l'École de la Croix ou des Jeux de la Passion à Oberammergau sont très-morales et n'ont rien qui puisse blesser le sens religieux le plus sévère et le plus délicat.

Ce dont il vient d'être parlé n'est qu'une sorte d'entrée en matière ; l'École de la Croix proprement dite se divise en six parties, dont chacune est composée : premièrement, d'une petite scène ou action tirée de la Bible, ne s'écartant pour ainsi dire point du tout de la tradition des livres sacrés, en ce que la fantaisie n'a nulle part dans la composition de ces scènes bibliques ; deuxièmement, d'un court épilogue en vers ; et troisièmement, d'un tableau plastique qui représente une scène de l'Évangile, dont l'action biblique qu'on vient de voir se dérouler est le symbole ou la figure. Ainsi l'action dans la première partie de l'École de la Croix est la suivante : Caïn conçoit de la haine pour son frère Abel, à cause que les sacrifices de celui-ci sont agréables à Dieu, tandis que les siens en sont méprisés ; et le tableau plastique représente les scribes et les pharisiens témoignant de leur colère contre Jésus-Christ après son entrée triomphale à Jérusalem. L'action dans la quatrième partie est celle-ci : Abraham se soumet humblement à l'ordre de Dieu, de lui offrir en sacrifice son bien-aimé fils Isaac, tandis que le tableau plastique montre Jésus-Christ acceptant sans murmurer le calice des mains de son Père céleste. Comme j'ai déjà dit, pendant la représentation plastique le chœur explique et commente le tableaux qu'on a sous les yeux.

Voici, sur la représentation, quelques petites notes que je retrouve dans mon carnet :

L'entrée de Caïn sur la scène, après le meurtre d'Abel, est extrêmement émouvante ; l'ange du Seigneur lui apparaît, mais il serait peut-être mieux que l'on entendît la voix de l'ange, sans le voir.

Les rôles d'Adam et d'Ève sont particulièrement bien joués ; il n'y a rien d'étonnant du reste que des gens qui vivent en face de la nature, loin du bruit de la ville, soient excellents pour mettre au jour les mœurs primitives des hommes. Le jeu, au cas présent, doit être naïf, sans que cette naïveté soit le fruit de l'étude ou de l'art.

Le sacrifice d'Abraham, une des plus poignantes histoires de la Bible, paraît produire aussi une grande impression sur les spectateurs; Sarah est parfaite à tous les égards.

Le tableau qui correspond à cette scène de la Bible représente Jésus-Christ sur le mont des Oliviers, soutenu par un ange; les disciples dorment; au fond l'on aperçoit Judas conduisant des soldats munis de torches. Ce tableau, quoique admirable et remuant fortement les entrailles, est un peu trop clair; mais les habitants d'Oberammergau n'ont pas pour leur théâtre les nombreuses ressources de l'Opéra de Paris.

Cinquième partie. Quand Sarah voit revenir son fils Isaac, point d'attitude théâtrale, point de cris tels que ceux qu'on pousse à la Porte-Saint-Martin ; le jeu d'une figure vraiment angélique, quelques inflexions de voix lui suffisent amplement pour faire partager au public le sentiment délicieux par où son âme vient de passer subitement.

Après cette scène biblique, si belle et si touchante, l'attention redouble, s'il est possible, parmi l'auditoire. Les sentiments les plus divers assiégent simultanément le cœur; néanmoins on peut dire que c'est une ineffable tristesse qui domine ce trouble étrange où est l'âme : c'est qu'aussi le tableau qui doit suivre représente Notre-Seigneur sur la croix, entre les deux larrons. Le chœur paraît enfin sur le *proscenium*, la toile se lève, et l'on a sous les yeux un tableau que ni les peintures de Raphaël, ni les chefs-d'œuvre d'aucun maître ne sauraient égaler pour la vivacité de l'impression produite. Il est vrai que les scènes et les tableaux qui précèdent ont amené insensiblement le spectateur à l'état d'esprit qu'il faut pour être touché comme il convient de la grandeur du spectacle; cependant je n'hésite pas à avancer que, même sans que les esprits fussent préparés de la manière qu'on vient de dire, et les acteurs rustiques d'Oberammergau donnassent-ils de but en blanc la scène plastique de la croix, il ne serait pas possible de résister à la force des impres-

sions qui s'imposent à la vue du mystère sur lequel est fondée notre religion. Fénelon profère une sorte de malédiction contre ceux dont les yeux ne se mouillent point de larmes à la lecture de certains vers de la première églogue de Virgile; à plus forte raison pourrait-on dire malheur! malheur à ceux dont les yeux demeurent secs en présence de la scène du crucifiement, telle qu'elle est représentée à Oberammergau.

Dire que ces paysans sont admirables de pouvoir rendre cette auguste page de l'Évangile avec tant de vérité, cela n'est point de l'exagération. Un des larrons a l'air de défier le monde entier; tout ce qu'il y a de haine dans son cœur contre la société est exprimé sur sa face livide. L'autre bandit baisse la tête de honte et de repentir; il semble qu'il va la relever pour demander humblement au Christ qu'il daigne se souvenir de lui au royaume des cieux. Quant au Seigneur, les mots ne peuvent point rendre la douceur céleste que l'on croit voir dans ses traits; je dis *que l'on croit voir*, car il est bien entendu que, sans que pour cela le mérite des humbles artistes d'Oberammergau soit déprécié le moins du monde, une pieuse illusion, dont très-peu de spectateurs se peuvent défendre vient ici compléter l'art humain. J'entends à mes côtés des gens qui se récrient, mais qui s'adressent assez puérilement cette question : comment le Christ et les deux larrons peuvent se tenir si longtemps (quatre ou cinq minutes) sur une croix. Il y en a qui veulent tout savoir. Sans que je me sois mis en peine d'apprendre quels sont les *trucs* employés en cette circonstance, j'ai eu pourtant occasion d'en être éclairci, mais je tiens qu'il ne vaut pas la peine de s'y arrêter.

Je retrouve dans mes notes, à propos de la sixième partie de l'École de la Croix, où l'on voit Jacob et ses fils arrivant en Egypte, que c'est la scène biblique qui m'a paru *empoigner* le plus l'assistance. Peut-être en ai-je jugé de la sorte, parce que je m'y suis moi-même on ne peut plus impressionné; il n'en est pas moins vrai pourtant que le pauvre paysan qui remplissait le rôle du patriarche Jacob, *chargé d'ans et de tristesses*, a bien mieux joué que tous les artistes à qui j'ai vu tenir ce rôle dans l'opéra de Méhul, qu'on donne très-souvent en Allemagne, comme vous savez. Que voulez-vous? c'est la nature prise sur le fait qu'on voit au théâtre d'Oberammergau, sans aucune des subtilités, finesses, roueries, dont les plus grands artistes sont obligés de se servir ailleurs pour des raisons qu'il serait oiseux de rappeler ici.

Ma conclusion sur tout ce spectacle, la voici : je défie un homme qui y aurait assisté dans l'âge où l'on n'est ni un enfant, ni un homme mûr, où toutes choses s'impriment aisément dans l'âme, de pouvoir jamais renier la foi catholique pour s'en aller brouter dans la compagnie des athées et des libres-penseurs.

# CHRONIQUE.

**Charité bien ordonnée commence par soi-même.** — M. Artus, dont les recherches critiques sur les miracles de Lourdes ont causé tant de déplaisir aux libres penseurs, nous cite le fait suivant qu'il a été recueillir à Blois :

Une personne malade, abandonnée de tous les médecins et dont l'histoire détaillée figurerera dans une prochaine brochure de M. Artus, résolut d'aller à la grotte de Lourdes. Chacun de lui déclarer aussitôt qu'elle mourrait certainement en route, qu'il y avait impossibilité matérielle : Elle persista néanmoins, et, en sage chrétienne, commença par régler ses affaires. Elle écrivit donc à son docteur pour lui annoncer sa résolution définitive et le prier, puisqu'il y avait danger de mort en route, de lui indiquer le montant des honoraires dus.

Le docteur crut devoir commencer sa réponse par quelques lignes furibondes : « Ce n'est pas à Lourdes où il vous faut aller, mais à Charenton, les vôtres devraient assurément vous enfermer dans une maison de fous... Le montant des honoraires est de... »

La malade paya et partit pour Lourdes sans se préoccuper de la dernière ordonnance de son docteur. Sa confiance fut récompensée, elle se releva de sa prière complétement guérie.

En revenant à Blois, quand elle demanda le médecin qui l'avait si rudement traitée au départ, on lui apprit une nouvelle étrange : le savant docteur était enfermé dans une maison d'aliénés, la folie avait été aussi subite pour lui que la guérison pour sa cliente, et il est mort dans cette maison sans recouvrer la raison.

**Une division bien menée.** — Pendant les derniers mois de l'année 74-75, une division de grands élèves, dans une ville du

Nord qu'on n'a pas voulu nommer, (nous le regrettons), pendant une promenade, s'arrêta près d'un calvaire, placé sur une éminence à l'entrée d'un village. En manière de dévotion, ces jeunes libres penseurs trouvèrent ingénieux de graver sur le pied du signe de notre Rédemption des inscriptions telles que : *Vive Garibaldi! Vive Gambetta!* et autres du même genre. Il y a une quinzaine de jours, les mêmes élèves, toujours conduits par le même maître, complétèrent les vivats injurieux, ajoutant de nouveaux noms propres à ceux qui avaient été inscrits la première fois : en tout douze signatures.

**La jeunesse d'Avignon.** — On écrit d'Avignon à l'*Union nationale*, de Montpellier :

« Ce matin a eu lieu, dans la cour d'honneur du Lycée, la distribution des prix aux élèves de cet établissement.

« Mgr Dubreuil devait la présider; mais comme le vénérable prélat est absent de sa ville métropolitaine, c'est à M. de Vitry, inspecteur d'académie, qu'a été dévolu l'honneur de la présidence. Une manifestation devait se faire, à cette occasion, contre notre administration locale aux cris de : Vive Mgr l'archevêque! Vive la République! mais les meneurs en ont été pour leurs frais. Un silence glacial a accueilli à leur arrivée M. le préfet, M. l'inspecteur d'académie et M. l'adjoint, délégué par le maire. En revanche, quand le revenant de Nouka-Hiva, le citoyen Alphonse Gent, est arrivé avec M. Poncet, l'ancien maire de l'empire et de la République, un tonnerre d'applaudissements a salué ces deux victimes de l'*infâme réaction*. Jugez de l'esprit qui anime l'intéressante jeunesse élevée dans cette maison.

**Les diplômes officiels.** — Un professeur agrégé de la faculté de médecine de Paris, chirurgien des hôpitaux, fait l'aveu suivant dans une brochure intitulée : *A la liberté de l'enseignement de la médecine.*

« Je n'ai pas la prétention dans mon impuissance de chercher à modifier l'état des choses; mais puisque je suis chargé d'instituer de jeunes docteurs, j'ai le devoir de dire que, depuis plusieurs mois, j'ai fait, laissé faire et dû faire des docteurs qui, en Allemagne, seraient des barbiers-chirurgiens et auxquels je ne confierais ni ma personne, ni aucun des êtres vivants qui m'entourent. »

**Le protestantisme tombé en enfance.** — Il vient de se former dans les États-Unis une nouvelle secte de protestants. Ils prennent à la lettre ces paroles Notre-Seigneur Jésus-Christ : « Si vous ne devenez comme de petits enfants, vous n'entrerez point dans le royaume

des cieux. » Ainsi ces nouveaux sectaires s'appliquent à la manière de parler et d'agir des tout petits enfants; ils bégaient les mots et jouent à des jeux enfantins. On voit des hommes de soixante ans jouer aux billes sur le chemin, ou aller à cheval sur un bâton; de vieilles grand'mères avec des poupées, etc. Ces gens-là se qualifient du titre d'*enfants chrétiens*.

**Alsace. — Les expulsions continuent.** — Voici ce que raconte l'*Industriel alsacien*, de Mulhouse :

« Samedi, l'école des Sœurs de notre ville a été fermée par ordre supérieur. On attribue cette mesure au refus que les Sœurs auraient fait de se soumettre aux examens de l'État. Hier, les Sœurs ont quitté notre ville. Ce départ a donné lieu à une manifestation touchante.

« La plupart des élèves s'étaient donné rendez-vous devant l'école, afin d'accompagner leurs institutrices jusqu'à la gare. En arrivant, elles trouvèrent une foule considérable venue là pour faire aux religieuses leurs adieux.

« Beaucoup de jeunes filles s'étaient même groupées le long de la voie, près de la fonderie, et agitaient leurs mouchoirs sur le passage du train. »

*Infirma mundi elegit Deus...*

**Les libérateurs de Rome.** — Une association de pères de famille catholique, au nombre de plus de cent, avait fait le projet de fonder ce qu'une loi du 13 novembre nomme l'école paternelle, *schola paterna*.

Ils ont demandé l'autorisation nécessaire au préfet de Rome, en s'appuyant les termes de la loi.

Le préfet a pris l'avis du conseil supérieur de l'instruction publique et a refusé la demande.

Les pères de famille ont fait recours au Conseil d'État qui a pareillement refusé.

**Autres exemples de libéralisme.** — On a dressé au ministère de l'instruction publique un état exact des écoles où enseignent des ecclésiastiques : ces écoles occupent 18,000 enseignants des deux sexes.

La secte reproche au gouvernement de n'avoir pas supprimé l'enseignement religieux par des moyens révolutionnaires.

On va employer des moyens légaux; l'enseignement religieux sera supprimé d'abord dans Rome; puis dans toutes les grandes villes, l'une après l'autre, et quant aux établissements qu'on voudrait transférer à la campagne, il ne sera pas facile d'obtenir des autorisations.

Un journal avancé dénonce le R. P. Secchi à qui l'on a laissé *maladroitement* des locaux dans le Collége romain, dont il a fait un repaire de jésuites, sans compter les jeunes *caccialepri*, amis du Pape, qu'il y attire, sous prétexte de leur enseigner l'*astrologie!*

**Cuisine classique.** — M. Ampère assistait à un banquet dans une petite ville de province. Il avait à côté de lui un abbé italien qui faisait force calembours, mais en latin. Ampère se mit de la partie. On avait servi les celeris au jus diversement appréciés.

— Savez-vous, dit Ampère à l'abbé son voisin, quel est l'inventeur des céleris?

— Non.

— Eh bien, d'après le témoignage de Virgile, c'est Ulysse : *Scelerum inventor Ulysses.*

— Parfait! s'écria l'abbé. Seulement savez-vous qui a inventé les céleris au jus.

— Ma foi, non, répliqua Ampère.

— C'est Tacite, monsieur l'académicien : *Jusque datum sceleri.*

Les bravos éclatèrent de toutes parts, et la société d'économie politique faillit passer le reste de la nuit au violon.

**Le facétieux Cicéron** a précédé ces messieurs de plusieurs siècles dans cette voie. Un jour un cuisinier sollicitait la protection de l'orateur pour une élection quelconque :

« *Ego quoque* (*coque*) *tibi* JURE *favebo,* » lui répondit Cicéron.



# ENSEIGNEMENT CLASSIQUE.

## RHÉTORIQUE.

*Epistola Romani cujusdam ad amicum, qua se Christianum, post S. Pothini martyrium, factum fuisse narrat.*

(Voir le texte dans notre N° de Juin, t. IX, pag. 190.)

Etsi mihi jure exprobare possis quod, tamdiu tibi rescribendi officium neglexerim, neque immerito succensere quod, monitibus tuis quasi repugnans, antiquam et quasi olentem abjicere superstitionem, et novam quam demonstrabas vitæ ac fidei viam sequi dubitaverim; eo tamen alacrior quod peccavi emendo, quo mihi persuasum magis est te diuturnæ iræ imparem esse, etiamsi merito stomacheris, et, quum resciveris quæ mihi contigerint, magnopere gavisurum.

Ipse enim ego, qui tamdiu et amicorum optimo objurganti et voci nescio quam interius exortæ et me monenti ut meliora, ut vera sectarer, reluctabar, tandem plenis oculis lumen incorruptum accepi; mei tandem Deum miseruit, qui clarissimo documento simul mentem meam illustravit, animum movit, meque erroribus aut dubitationibus pessimis implicitum expedivit, et ad cognitionem sui erexit. Quodquidem, etsi mirum, verum tamen, quonammodo evenerit narrabo.

Non te fugit, amice, quantopere mihi jamdiu sorderent pessima ista Romanorum sacra, turpissimæ religiones, inania Deorum simulacra, quæ dubitabam utrum melius esset contemnere an indignari. Quum enim recordarer quanta, si dignum credere famæ est, scelera admisissent et Jupiter iste sanctissimarum legum violator et corruptor, et Mars stuprorum haud minus quam præliorum sectator, et (ut de maximis tantummodo numinibus loquar) Venus omnium libidinum flagitiorumque magistra et præceptrix; quum intelligerem Deorum cultu, nedum turpissimis et atrocissimis hominum cupidatibus et vitiis obstarent, acerrima sæpius eis incitamenta admoveri, quum res pravissimæ religionibus consecrarentur; quum etiam cogitatione disquirerem unde ea ipsa numina exorta fuissent, quænam eorum species esset,

quis habitus, quo res humanas modo regerent atque universa gubernarent : subito mihi succurrebat nihil divinum esse posse, nisi quod simul optimum sit et perfectum et omni labe atque menda immune ac solutum; quidquid impurum fieret Deo repugnare, Eumque Dei nomine dignum solum esse, cui neque initium fuisset neque finis esset futura, quum illud nunquam exstare per se potuisset quod Chaos vocant, quod universa confusa quadam et incondita congerie complecteretur. Quoties, amice, tu mecum inanibus et turpissimis superstionibus irrisisti! Quoties in animum meum lucem fidei tuæ inferre enisus es! Eheu, insanus ego et improbus tibi restabam, et in Stoïcorum doctrinam, quasi in perfugium quoddam, non tamen tutus, ne securus etiam, confugiebam.

O errorem calamitosum! O funestam doctrinam! Quæ, quum supra humanam infirmitatem scandere, et modum hominis excedere velit, naturam ejus commutat et corrumpit. Non ea ratione creati sumus, ut tantummodo pravis nos abstineamus, et calamitates omnimode ingruentes sustineamus elati et superbi, ceteros despicientes, maximam nescio quam quasi in theatro personam gerentes. Tunc falsæ mihi occurrebant Stoïcorum virtutes, mentita animi elatio et inhumana sublimitas; tunc Marcus iste Aurelius, philosophorum princeps, ut aiunt, re vera civium suorum dammator et carnifex.

Quum enim tenebris obrutus lucem qua carebam omnino perscrutarer, quæsivi sæpius, præsertim quum te Christi fidem colere novi, quænam tanta admisissent isti omnium, ut videbantur, pessimi, quos congregatim per cruciatus atrocissimos mitior ille princeps ac philosophus trucidari jusserat : nullam vero unquam satis magnam tantæ sævitiæ causam reperi. Non semel ipse Christianos ictibus et neci sese ultro offerentes mirabar aut indignabar. Obcœcatos tandem oculos fortissimi sanctissimique senis supplicium aperuit.

Scilicet, etsi turbas populi et ista judicia quibus sententiæ edictæ juri et justitiæ toties adversantur, vitare soleam, nescio qua videndi cupidine motus, imo Deo ipso suadente, ante procuratoris tribunal, Lugduni, paucis abhinc diebus, senem quemdam, quem Pothinum vocant, raptum vidi. Quem circum turpissima turba Christianum eum esse vociferabatur, scilicet Principi infensissimum. Ad bestias Pothinus rapiatur! Sic jubet Cæsar! Christiani ad bestias! Simul cavillatores pesssimi inurbanis salibus et facetiis senem impetebant qui, annis confectus, ut qui nonaginta annos perageret, modesto habitu, ore placido simul et, quasi luce divina colluceret, illustrato, canis capillis, incana barba honestatus, clamorum conviciorumque securus, a truculentis militibus trahebatur.

Hunc ubi procurator interrogavit, brevi apparuit senem innocentia,

doctrina sapientiaque divina excellere; procuratorem contra Pothini responsis argumentisque implicitum, etsi nullam sceleris notam in illo deprehenderet, imo a sene damnando quasi abhorreret, tamen timere ne Principis jussa mollius ac remissius exsequi videretur. — « Nonne « cruciatus times, senex vere intractabilis? — Quæ tu cruciatus vocas, « ex iis gaudia nos percipere solemus, quæ vivum et verum Deum « celebrandi nobis opportunitatem ministrent. — Ecquem istum Deum « vivum, Christianorum stolidissime, nuncupas? — De Eo melius ac « reverentius loquere; Eum enim statim tu cognosces, dummodo fias « dignus ». His verbis procurator incanduit. Turba circum fremebat : « Irridet Cæsari senex! Vetulus ad bestias! »

Quoquidem spectaculo permotus, indignabar tantam apud Cæsaris procuratorem injuriam, tantum esse apud senem animum. Nec multum abfuit quin clara voce quid sentirem expromerem, nisi in mentem venisset, si exclamarem, certum me periculum adire, nec tamen ullam Pothino utilem operam navare.

Porro procurator diversis cruciatibus affici senem jubet, quos impavidus et immotus, imo lætus et subridens, patitur. Interea crudelis spectantium colluvies, quasi spe dejecta, etsi senis dolores dinumeraret, clamitabat : « Pothinus ad bestias! » Tandem procurator, ubi intellexit confectas vires supplicio mox cessuras, in carcerem eum reduci jussit, fortisque etsi dilaceratus senex, allatrante ignobili plebe, in humum tenebrosæ caveæ dejectus est, ibique brevi spiritum emisit.

Ego vero, vehementer turbatus, procuratori Cæsarique iratus, domum regressus recordabar quæ tu mihi jam de Illo Deo dissérueras, de quo tanta viri testimonia perhibent. Nocte vero sequenti, videre mihi visus sum Pothinum senem, non jam humilem neque sordidatum, sed gloria et lumine splendentem, qui me dextra prehensum secum ire viam jussit.

Te sequar, senex generose! Et ego jam sum Christianus. Effundatur in me aqua salutaris. Immineant mihi procuratores; intendat minas ipse Marcus Aurelius. Valeat philosophia mentita et inutilis. Lux vera oculis meis affulsit, quam consectari mihi ratum est. Tuque, carissime, gaude mecum et vale.

Franç. M.

---

## SECONDE.

### Version latine.

*In diem Pentecostes.*

Meminerant Apostoli, quam male audaces Christo morituro fidem obligassent; quam male fortes obligatam violassent. Intelligebant sibi

Deum prædicantibus crucifixum, quæ ludibria apud gentes, Christum nuntiantibus redivivum, quæ contumeliæ apud Judæos imminerent. Obversabantur animo hostes multitudine infiniti, moribus diversi, armorum viribus, doctrinarum præsidio, ingenii pertinacia, superstitionum vetustate, omni vitiorum genere formidabiles. Videbant sibi non galea, non lorica, sed aperta fronte, nudo pectore, toto corpore hostium tela esse excipienda; nullam aliam defensionis rationem constitui, quam patientiam, nullum alium proponi certaminis modum, quam mortem acerbam nec simplicem. His tot tantisque terroribus exanimatos quis recreabit? Pugnæ formidine jam prope victos, quis ad victoriam excitabit? Oportet *induantur virtute ex alto*, quæ vires reparet, quæ voluntatem excitet, quæ animum confirmet et muniat. Tuum erit hoc munus, o Christe; sed non tuum opus. *Emitte Spiritum tuum et creabuntur, et renovabis faciem terræ*. Emissus est ille virtutis Spiritus, adolescentes charissimi.

Neque vero putate innocentiam vestram minoribus, quam illorum vitam objiciendam esse periculis. Prælia quæ vobis parantur minus horroris habent, sed non minus discriminis. Apostolis vincendus fuit doloris metus, vobis voluptatis sensus. In hac igitur tanta dimicatione salutis, in tanta debilitate voluntatis, quid superest, nisi ut promissum illum virtutis Spiritum communibus votis advocemus et suspiriis?

---

## Version latine.

### TRADUCTION.

*Orose à Augustin, évêque d'Hippone.*

(Voir le texte dans le N° de Mars 1875, t. VIII, pag. 467, et deux autres traductions dans le N° d'Août 1875, t. IX, p. 371-372.)

Vous m'aviez recommandé de composer un ouvrage contre ces hommes menteurs et remplis de jactance qui sont séparés de l'Église de Dieu, et à qui les misérables hameaux et villages, où ils se sont retirés, ont fait donner le nom de *païens* ou qu'on appelle encore *gentils*; contre ces hommes qui ont des goûts terrestres, nulle préoccupation de l'avenir et qui, ignorant ou oubliant le passé, ne songent qu'à décrier le présent comme infesté par une multitude de maux qu'ils attribuent à la croyance en Dieu qui se répand, et au culte de Dieu qui se propage, tandis que disparaît celui de leurs idoles. Vous m'aviez recommandé de compulser les fastes des histoires et des annales, que

l'on peut se procurer jusqu'à nos jours, de remonter ainsi à travers les siècles passés et de composer un ouvrage dans lequel j'exposerais, avec méthode et en termes précis, toutes les guerres funestes, toutes les maladies contagieuses, toutes les famines, tous les terribles tremblements de terre, toutes les inondations extraordinaires, les redoutables éruptions de volcans, les coups cruels de la foudre et les ravages de la grêle, tous les crimes déplorables et toutes les infamies qui ont eu lieu. Je m'en suis occupé, et tout d'abord je me suis senti confondu d'étonnement; moi qui, dans mes fréquentes méditations, m'étais imaginé que les maux qui affligent notre époque étaient plus grands et plus nombreux qu'ils n'avaient jamais été. Eh bien! non-seulement j'ai trouvé que les temps passés étaient aussi pénibles que ceux que nous traversons; mais bien plus j'ai trouvé qu'ils étaient d'autant plus mauvais et malheureux que la religion exerçait moins alors son influence.

J.-M. B.

---

AUTRE TRADUCTION DU MÊME TEXTE.

Vous m'aviez chargé de réfuter l'erreur perverse de ces hommes, ennemis du règne de Dieu, qui tirent leur noms de *païens* des villages et des carrefours qu'ils habitent, et qu'on appelle aussi *gentils*; de ces hommes qui n'apprécient que les choses terrestres; qui, sans aucune préoccupation de l'avenir, ignorent ou oublient le passé, et accusent le présent comme rempli de maux extraordinaires, pour cette seule raison, que l'on croit maintenant au Christ, que l'on adore le Seigneur et qu'on se détache de plus en plus des idoles. Vous m'aviez donc chargé de mettre en ordre et d'exposer brièvement, dans un livre, tout ce que, parmi les faits historiques que peuvent posséder nos fastes et nos annales, j'aurais recueilli dans les siècles passés, soit sur les maux de la guerre, soit sur les cruelles épidémies ou les tortures de la famine, soit sur les tremblements de terre, les débordements extraordinaires des fleuves, les éruptions épouvantables des volcans, les terribles effets de la foudre et de la grêle, soit encore sur les malheurs causés par les meurtres et les infamies. J'ai donné tous mes soins à mon œuvre, et j'ai été tout d'abord confondu, moi qui croyais que les malheurs du temps présent nous accablaient plus fort que jamais. Je suis maintenant, au contraire, convaincu que non-seulement les maux endurés dans les siècles passés ont été aussi forts que ceux de nos jours, mais encore qu'ils ont été d'autant plus cruels à supporter, qu'on était plus éloigné du remède de la vraie religion.

R. G.

## SCIENCES.

(Réponse aux questions de physique du N° de février 1875.)

1. La surface fait connaître le volume total. Le poids de l'eau fait connaître le volume intérieur. Enfin, la densité s'obtiendra en divisant le poids de l'argent par la différence des volumes.

$s$ désignant la surface donnée, R le rayon de la sphère et $v$ le volume, on sait que :

$$s = 4\pi R^2 \text{ et } v = \frac{4}{3}\pi R^3.$$

D'où, en élevant la première égalité au cube et la seconde au carré,

$$s^3 = 64\,\pi^3\,R^6 \text{ et } 9\,v^2 = 16\,\pi^2\,R^6$$

Par conséquent, en divisant la seconde par la première :

$$\frac{9v^2}{s^3} = \frac{1}{4\pi}, \text{ et, par conséquent :}$$

$$v = \frac{1}{6}\sqrt{\frac{s^3}{\pi}}$$

$$\begin{aligned} \text{Log. } s &= 2{,}864\ 8847 \\ \text{Log. } s^3 &= 8{,}594\ 6541 \\ -\ \text{Log. } \pi &= \bar{1}{,}502\ 8501 \\ &\overline{\phantom{=}8{,}097\ 5042} \\ &\phantom{=}4{,}048\ 7521 \\ -\ \text{Log. } 6 &= \bar{1}{,}221\ 8487 \\ &\overline{\phantom{=}3{,}270\ 6008} \end{aligned}$$

$v = 1864^{cc},66$.

Le poids de l'eau est évidemment $2521^{gr},35 - 726^{gr},02$, c'est-à-dire $1795^{gr},33$. Le volume de la sphère intérieure est donc $1795^{cc},33$. En le retranchant du volume total $v$, il reste : $69^{cc},33$.

Il ne reste plus, pour avoir la densité, qu'à diviser le poids de l'argent en grammes $726^{gr},02$, par son volume en centimètres cubes 69,33. Le quotient 10,47 sera la densité de l'argent.

E. P.

2. Pour l'exercice (2), il n'y a qu'à calculer le poids de l'hydrogène et le poids de l'enveloppe, les ajouter et retrancher la somme du poids de l'air déplacé. La différence sera la force ascensionnelle. Pour faire ces calculs, il suffit de connaître le volume de la sphère $\frac{4}{3}R\pi^3$ et la formule de physique d'après laquelle le poids est égal au produit du volume par la densité. On trouvera ainsi $28^{gr},8$.

E. P.

---

*Le Gérant,*

E. TROTMAN.